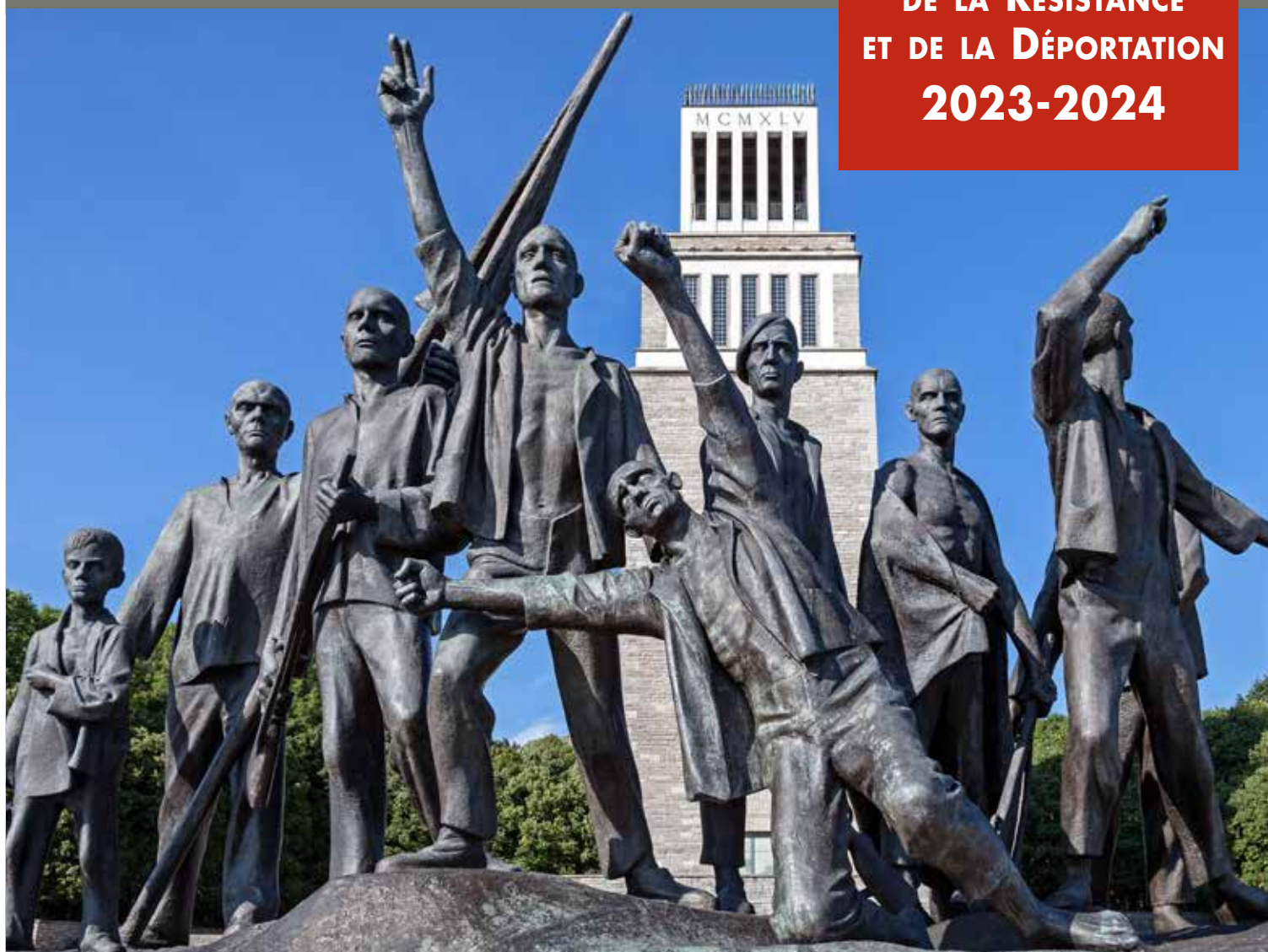


La Lettre

de la Fondation de la Résistance

*Reconnue d'utilité publique par décret du 5 mars 1993.
Sous le Haut Patronage du Président de la République
n° 114 – septembre 2023 – 5,50 €*

**CONCOURS NATIONAL
DE LA RÉSISTANCE
ET DE LA DÉPORTATION
2023-2024**



**RÉSISTER À LA DÉPORTATION
EN FRANCE ET EN EUROPE**

**Brochure coordonnée par la Fondation de la Résistance
et la Fondation pour la Mémoire de la Déportation**

Concours national de la Résistance et de la Déportation 2023-2024

Dans cette rubrique figurent les informations essentielles pour participer à ce concours. Nous vous conseillons de vous reporter, pour plus de détails, aux informations officielles du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mises en ligne sur le site éducol : eduscol.education.fr/cnrd. Pour toute demande, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : cnrd.dgesco@education.gouv.fr

Thème : « Résister à la Déportation en France et en Europe. »

INSCRIPTIONS	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Pour les établissements situés sur le territoire national : se référer aux instructions données par le recteur de l'académie (la liste des interlocuteurs au sein des services territoriaux de l'Éducation nationale est disponible sur la page éducol dédiée au concours, indiquée ci-dessus). ■ Pour les établissements français à l'étranger : se référer aux informations communiquées par l'AEFE et la MLF. 	
PARTICIPATION AU CONCOURS	
Catégories de participation	Modalités de participation
<ul style="list-style-type: none"> ■ 1^{ère} catégorie – Classes de tous les lycées (à l'exception des formations post-baccalauréat) 	Réalisation d'un devoir individuel en classe, sous surveillance, sans documents personnels. Durée: 3 heures.
<ul style="list-style-type: none"> ■ 2^e catégorie – Classes de tous les lycées (à l'exception des formations post-baccalauréat) 	Réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes. Pour la taille et le poids des travaux ainsi que la durée des travaux audiovisuels et sonores, se reporter au règlement annuel du concours.
<ul style="list-style-type: none"> ■ 3^e catégorie – Collèges (classes de 3^e uniquement) 	Réalisation d'un devoir individuel en classe, sous surveillance, sans documents personnels. Durée: 2 heures.
<ul style="list-style-type: none"> ■ 4^e catégorie – Collèges (classes de 3^e uniquement) 	Réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes. Pour la taille et le poids des travaux ainsi que la durée des travaux audiovisuels et sonores, se reporter au règlement annuel du concours.
TRANSMISSION DES PRODUCTIONS RÉALISÉES	
<p>Les copies individuelles et les travaux collectifs sont à transmettre par l'établissement scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ pour les établissements situés sur le territoire métropolitain : au service de l'Éducation nationale compétent (généralement la DSDEN mais par sécurité, se référer aux instructions données par le recteur) ; ■ pour les établissements des DROM-COM : au rectorat ou vice-rectorat ; ■ pour les établissements français à l'étranger : se référer aux instructions reçues lors de l'inscription. 	
RÉSULTATS ET REMISES DES PRIX	
<p>Les lauréats académiques recevront leur prix lors d'une cérémonie organisée, si possible, à une date symbolique et dans un lieu lui conférant un caractère solennel. Les meilleurs travaux de chaque catégorie seront sélectionnés à l'échelle académique pour être présentés au jury national. Les lauréats nationaux seront récompensés au cours d'une cérémonie officielle à Paris.</p>	

Concours de la meilleure photographie d'un lieu de Mémoire

Les Fondations de la Résistance, pour la Mémoire de la Déportation et Charles de Gaulle organisent chaque année, après les résultats du Concours national de la Résistance et de la Déportation, le concours de la meilleure photographie d'un lieu de Mémoire.

Ce concours offre aux élèves la possibilité d'exprimer leur sensibilité aux aspects artistiques et architecturaux des lieux de Mémoire au travers de la technique photographique.

Avant toute participation, nous vous invitons à lire le règlement du concours :

http://www.fondationresistance.org/pages/action_pedag/concours_p.htm

Les photographies doivent être envoyées à l'adresse suivante **avant le 14 juillet 2024** :

**Les Fondations de la Résistance,
pour la Mémoire de la Déportation
et Charles de Gaulle**

**Concours de la meilleure photographie
d'un lieu de Mémoire
30, boulevard des Invalides
75007 PARIS**

Les trois meilleures photographies seront diffusées sur les sites de la Fondation de la Résistance (www.fondationresistance.org), de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (www.fondationmemoiredeportation.com) et de la Fondation Charles de Gaulle (www.charles-de-gaulle.org).



Photo Sloane Guille

Photographie du cimetière du camp d'internement de Gurs (Pyrénées-Atlantiques) prise par Sloane GUILLE, élève de première de baccalauréat photographie au lycée des métiers Molière à Orthez (Pyrénées-Atlantiques) qui a obtenu le premier prix en 2021-2022.

Sommaire

La Lettre de la Fondation de la Résistance n° 114 – septembre 2023

« Résister à la Déportation en France et en Europe »

Lettre de cadrage

- 4 Lettre de cadrage coordonnée par l'inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR), président du Collège des correcteurs du CNRD

Partie 1

Les déportations dans l'Europe sous domination allemande

- 6 L'Europe sous domination allemande :
une mosaïque de statuts.
7 Déporter pour réprimer et pour exterminer
10 S'opposer à la Déportation
12 Fiche ressource : comment utiliser un témoignage ?

Partie 2

Résister à la Déportation

- 14 Échapper à la Déportation : basculer dans la clandestinité
16 Informer et protester
18 Aider et sauver
22 Le recours à la lutte armée pour échapper à la répression
24 Fiche ressource : retracer un parcours grâce aux archives
(un exemple français : Germaine Tillion)

Partie 3

Résister en Déportation

- 26 Résister en s'évadant lors du transport ou dans les camps
28 Résister à la déshumanisation
29 Fiche ressource : l'art en Déportation. Résister à l'univers
concentrationnaire
30 La résistance organisée dans les camps

Ouverture

- 32 Juger, témoigner, transmettre
32 Rentrer et survivre, témoigner et obtenir justice, veiller
et transmettre

Annexes

- 35 Ressources
36 Remerciements

N.B. : la partie 1 a été coordonnée par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, la partie 2 par la Fondation de la Résistance, tandis que la partie 3 a été co-portée par les deux fondations.

Couverture : Mémorial de Buchenwald, sculpteur Fritz Cremer (1958).
© senorcampesino/Istock

Préface

Le thème du Concours national de la Résistance et de la Déportation 2023-2024 porte sur « Résister à la Déportation en France et en Europe ». Rarement le thème a associé à ce point les deux dimensions du concours.



Il incite les élèves et leurs enseignants à lier étroitement la connaissance de la Déportation et celle de la Résistance. En s'appuyant sur les nombreux travaux de recherche et de réflexion d'historiennes et historiens, la brochure fait le point sur l'organisation et l'évolution de la Déportation dans l'Europe sous emprise allemande, au service des objectifs idéologiques, politiques et économiques de l'entreprise massive de domination, d'exclusion et d'élimination nazie. En mettant l'accent successivement sur la Résistance contre la Déportation comme sur la poursuite de l'action de résistance dans le monde de la déportation, il s'agit d'encourager les élèves, avec leurs professeurs, à suivre l'engagement résistant face à l'inhumanité des nazis et de leurs séides.

En prenant pour cadre l'ensemble du continent européen, le thème de cette année permet de souligner les convergences, mais aussi les différences, qui ont pu exister selon les contextes nationaux dans toute l'Europe dominée par l'Allemagne nazie entre 1939 et 1945.

Enfin, la brochure évoque la diversité des ressources documentaires qui permettent de sortir de l'oubli la répression inhumaine, comme l'action, individuelle et collective, qui a permis aux survivants de combattre pour la mémoire commune des déportés et des résistants, notamment en direction des générations suivantes et actuelles.

Cette brochure pédagogique a mobilisé l'expertise des équipes de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation et de la Fondation de la Résistance, dans les domaines scientifique, pédagogique, éditorial, documentaire ou multimédia.

Nous tenons à saluer, au nom de la Fondation de la Résistance et de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, l'implication des fondations mémorielles, des associations, des musées, des centres d'archives, des témoins, mais surtout des enseignants qui font vivre ce concours créé par les déportés et résistants et que nous avons reçu en héritage.

Gilles Pierre Levy

Président de la Fondation de la Résistance

Serge Wolikow

Président de la Fondation
pour la Mémoire de la Déportation

Le symbole @ indique au fil des pages de la brochure des ressources qui peuvent être consultées en ligne. Les liens pour y accéder sont disponibles sur la brochure numérique, version enrichie de la brochure papier, accessible sur les sites du musée de la Résistance en ligne de la Fondation de la Résistance et sur le site de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

Pour toute information supplémentaire, écrivez à la Fondation de la Résistance à l'adresse suivante :

raphaelle.bellon@fondationresistance.org
ou à la Fondation pour la Mémoire de la Déportation :
internement.centredoc@gmail.com

Le thème pour l'année 2023-2024 associe, pour la première fois, les deux axes du concours, à un moment où le CNRD, fort de l'engagement des pouvoirs publics, des communautés éducatives et savantes, et de cinq fondations mémorielles*, doit se relancer dans la fidélité à son projet plus que soixantenaire : encourager les élèves et leurs professeurs à travailler l'histoire de la Résistance et de la Déportation en se fondant sur ses sources et ses ressources nombreuses ; les amener à la production de savoirs nouveaux et les engager en faveur de leur transmission ; penser avec la connaissance du passé, avec la société présente, pour faire face aux grands enjeux du monde contemporain ; promouvoir la liberté et les valeurs d'humanité ; retrouver des exemples de courage et de combat ; croire en la démocratie et la faire progresser.

Ce thème appelle les précisions suivantes :

1 Le sens donné à la Résistance et à la Déportation dépend des définitions de l'époque, mais aussi des représentations actuelles et des progrès de la recherche. Ce sont des faits majeurs qui dominent la connaissance de la Seconde Guerre mondiale et structurent le CNRD. Aborder la Résistance à partir d'actes individuels et collectifs, civils et militaires, français et européens, à différentes périodes rappelées plus bas, souligne la pluralité des résistances et la nécessité de les définir. La lutte contre la Déportation encourage à approfondir le fait et la décision de « résister » tandis que la Déportation exige elle aussi un effort de définition qu'enrichit l'étude des résistances qui défient ce rouage central de l'État et du système nazis.

La Déportation, et partant les résistances qu'elle déclenche, réactive initialement, comme en France, le souvenir des peines de « déportation » dont furent victimes notamment Louise Michel et le capitaine Dreyfus sous la III^e République. La déportation est identifiée à l'envoi au bagne, autre référence qui s'impose quand les déportations déferlent sur les peuples européens occupés. Mais les déportations décrétées et organisées par le régime nazi dépassent la connaissance de tout ce que les Européens de l'Ouest savaient de ces peines et châtiments (il en va différemment des populations orientales et des peuples colonisés, mieux instruits de la violence extrême).

Le régime nazi fait de la Déportation un rouage essentiel de la répression politique, du contrôle social et de l'extermination raciale. C'est la destination de la Déportation qui en transforme radicalement le sens, camps de concentration et centres de mise à mort principalement, mais aussi transferts temporaires et déplacements vers des ghettos. La Déportation devient un système généralisé au service de la politique du III^e Reich. L'emploi de la majuscule pour la définir devient légitime.

On entend ainsi la Déportation pour les populations sous occupation nazie comme un départ contraint vers l'inconnu, avec des franchissements de frontières et l'épreuve d'un « grand voyage » dans des conditions souvent dantesques. Des populations sont aussi déportées au sein de leur espace national, sachant que les frontières européennes sont profondément modifiées par l'occupant nazi à commencer par celles du « Grand Reich ». Les déportations n'en sont pas moins réelles. À l'époque de la Seconde Guerre mondiale toujours, le Service du travail obligatoire (STO) est compté dans les faits de déportation. Il ne l'est plus de nos jours (compte tenu de sa destination) même s'il a mobilisé contre lui l'activité de la Résistance et accéléré la constitution des maquis.

La Déportation constitue en conséquence un fait

massif et central de la Seconde Guerre mondiale en France et en Europe. Elle recouvre à la fois des pratiques généralisées d'internement de populations que le III^e Reich et ses alliés tiennent pour ennemies, un système concentrationnaire pour la « mise au pas », voire la disparition (par le décret *Nacht und Nebel* par exemple) des opposants à l'ordre nazi, enfin un rouage central de l'extermination des Juifs et des Sinti et Roma (Tsiganes) d'Europe avec les centres de mise à mort immédiate ou par des conditions inhumaines d'internement et de travail forcé. La Déportation renvoie également à des processus préparatoires de sélection, d'identification, de traque, d'arrestation, d'enfermement dans des camps de transit puis de déportation – au sens strict – des personnes et des groupes. Ceux-ci sont, arrachés à leurs univers de vie, précipités dans des mondes inconnus, obéissant à des ordres d'une inhumanité indicible et inconcevable.

2 La Déportation est étudiée au travers des résistances qui la prennent pour cible et la combattent. En cela, leur étude permet de mieux connaître et comprendre la Déportation, de mieux distinguer ses types (selon le motif d'arrestation, le statut dans le droit nazi, les catégories de camps, le sort programmé des déportés), et de se rendre plus à même d'identifier les signes avant-coureurs de tels processus et systèmes. Il y a lieu aussi d'analyser le système de la Déportation comme l'un des instruments centraux de la répression nazie dans l'Europe occupée. Si les femmes résistantes ont été nombreuses à la subir, c'est aussi parce qu'elle leur était plus facilement appliquée qu'aux résistants masculins passés par les armes ou torturés à mort dès leur arrestation.

Le thème des résistances à la Déportation nourrit ainsi une connaissance élargie des déportés et des déportées. Celles-ci, comme Denise Vernay, Germaine Tillion ou Marie-Claude Vaillant-Couturier, ont continué d'agir et de penser en résistantes, poursuivant leurs combats dans les camps. Des déportés « raciaux » ont suivi le même chemin, arrêtés parce que résistants, à l'instar de la petite-fille du capitaine Dreyfus, Madeleine Lévy, transférés comme Juifs dans des centres de mise à mort, y maintenant des formes de combat et un esprit résistant. Aussi, au lendemain de la guerre et de la fin des camps, l'enfermement dans un statut unique de victimes des rares rescapés de la déportation « raciale » a entraîné pour ces derniers de la souffrance, du désespoir, parfois de la révolte. Car ils n'en demeurent pas moins, même témoins, des acteurs de la résistance à la Déportation dont, malgré les difficultés, il est possible d'écrire l'histoire.

3 Résister à la Déportation éclaire en conséquence la Résistance et les multiples combats

face à des répressions « raciales » et politiques touchant d'importantes fractions de la société.

La Résistance renvoie à ses formes communément admises, par exemple la résistance des réseaux pouvant agir contre la mise en œuvre des déportations ou se constituer au sein du monde de la déportation, ou celle des mouvements par le truchement de leurs publications clandestines. Mais il y a aussi des formes plus récemment reconnues, s'intéressant à des actes apparemment plus ordinaires, individuels, intimes mêmes, et qui n'en recèlent pas moins les preuves d'une volonté de combat, d'un esprit de courage, d'un choix conscient de défense de l'humain et de la liberté. Des impacts concrets, une efficacité pratique peuvent en découler.

Ces actes et ces attitudes se réalisent face aux mécanismes propres à la Déportation visant la mise à mort par la violence physique et la torture dans les convois, dans les camps et lors des évacuations par les nazis, par la faim et la soif (notamment dans les ghettos), par le travail forcé imposé aux déportés jusqu'à ce que mort s'ensuive. Les démarches de survie, la réhumanisation face à la déshumanisation imposée par la Déportation, appartiennent au thème proposé, comme la solidarité des tiers pour les victimes, les aides à l'évasion, la communication de renseignements. Les risques très élevés qu'entraînent de tels actes et attitudes prouvent qu'ils sont appréhendés par l'occupant nazi comme des menaces fondamentales pour les processus et les systèmes de la Déportation.

4 Ces résistances à la Déportation participent du phénomène de la Résistance dans l'Europe nazie, tout en développant des formes spécifiques en relation avec l'objet même de leurs combats : la Déportation et ses types divers au sein d'un système, sinon d'une politique et d'une pratique d'État totalitaire et génocidaire.

Résister à la Déportation, avec celles et ceux qui s'engagent à cette fin, dans la conscience des risques encourus, définit en premier lieu une résistance à la déportation comprise comme la lutte contre les mécanismes administratifs et policiers de sélection, d'identification, d'arrestation et de déportation *stricto sensu*. Ces actions sont de caractères, de formes et d'impacts très différents. Ainsi, par exemple, les plus insignifiantes en apparence, réagissant à la persécution raciale et politique et aux arrestations massives, témoignent d'engagements personnels et de résilience morale, renseignent d'actes de solidarité. On peut signaler ici les initiatives individuelles mais aussi les formes d'organisation pour prévenir des rafles et organiser les sauvetages, en particulier pour ce qui concerne les opérations conjointes de Vichy et des nazis.

Ces attitudes de refus et de combat se retrouvent en deuxième lieu dans la résistance en déportation, au sein d'univers concentrationnaires voués à l'asservissement humain et à la destruction de populations entières – à commencer par les Juifs d'Europe dans les centres de mise à mort immédiate ou différée, au sein des ghettos qui ont aussi cette fonction, durant le transfert dans les convois généralement de chemins de fer et lors des « marches de la mort ». Les résistances en Déportation se réalisent par la création et la mise en œuvre d'organisations et d'actions collectives, et elles désignent aussi des attitudes plus individuelles ou des faits plus isolés de sauvetages, d'évasions et de révoltes – y compris dans les centres de mise à mort.

Ces résistances en Déportation se fondent sur des ressources qui sont souvent à inventer puisque le monde connu a disparu, remplacé par des systèmes qui révèlent l'univers nazi dans sa plus totale inhumanité (un « Autre Monde », où « il n'y a pas de pourquoi »). Périlleuses au plus haut point, ces résistances sont impitoyablement réprimées. C'est la preuve qu'elles ont existé et qu'elles menaçaient ce que Raphael Lemkin a décrit, en 1943 dans *Axis Rule in Occupied Europe* (paru en 1944 aux États-Unis), comme un système totalitaire et génocidaire à la fois, appuyé sur des États satellites qui pratiquaient eux aussi la Déportation au service du III^e Reich.

En troisième lieu, il est essentiel de se référer à la résistance par le savoir quand des cibles de la Déportation ou des déportés dans les camps ou dans les ghettos documentent *in situ* les faits, s'efforçant de faire parvenir aux réseaux et mouvements de l'extérieur, et vers le monde libre, les preuves des crimes nazis.

Et en dernier lieu, il faut rappeler la résistance d'après-coup, fondée sur la conservation et la mobilisation du témoignage, sur la fidélité aux épreuves passées, affirmant une philosophie de la connaissance affrontant l'oubli, le déni et le négationisme, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale et jusqu'à nos jours. Le CNRD lui-même, depuis sa création le 11 avril 1961, peut se prévaloir de cette fonction de « résistance d'après-coup ».

5 Si le thème n'est pas accompagné de bornes chronologiques, il n'en demeure pas moins que celui-ci s'inscrit dans des cadres temporels, à commencer par la temporalité des événements vécus. La période principale est celle de la guerre mondiale. Mais il faut se souvenir que le système de la déportation s'organise dès 1933 avec l'installation du régime nazi en Allemagne. La période de découverte des camps doit être également prise en compte. Enfin le temps de la mémoire et des mémoires appartient aussi à l'étude globale des résistances à la Déportation.

Le temps de la guerre est celui dans lequel et par lequel les déportations deviennent des systèmes centraux de la répression et de l'extermination, avec des spécificités très marquées et pouvant se recouper, et contre lesquels grandissent, s'organisent et se diversifient les résistances.

La période de la découverte des camps de déportation et des centres de mise à mort n'engage pas, comme auparavant, des actes de résistance. Mais les éventuelles opérations de sauvetage des déportés, les initiatives de documentation immédiate

(par la photographie et le cinéma en particulier), l'intervention des correspondants de guerre, le recueil sur le vif de témoignages des victimes, les proclamations internationales, les réprobations morales, l'action pénale... peuvent nourrir et ouvrir la réflexion des élèves et des professeurs sur le thème « Résister à la Déportation en France et en Europe ».

Au temps de la mémoire et des mémoires qui s'expriment ou non dans les sociétés d'après-guerre et jusqu'à nos jours, s'ajoutent d'autres temporalités pertinentes pour le thème proposé : celle des réponses de la justice avec leur dimension pénale et leur dimension de prévention qui peuvent s'analyser comme des moyens d'armer les États et les sociétés contre le retour des déportations dans ce qu'elles ont signifié d'inhumanité ; celle de la construction des savoirs savants portant sur les résistances à la déportation ; celle de la transmission de ces savoirs et de la mémoire à commencer par l'enseignement et l'éducation.

6 Ce thème est envisagé à l'échelle française et européenne. Il ne peut l'être autrement dans la mesure où les déportations déracinent et déplacent des populations entières au travers de toute l'Europe au moyen principalement du chemin de fer, impliquant des convois de déportés par milliers ; où les sites de la Déportation – camps d'internement et de concentration, centres de mise à mort, ensembles mixtes – sont installés sur tout le continent, depuis la « galaxie » des camps en Allemagne et en Autriche jusqu'aux marges orientales du Grand Reich (*Lebensraum*) ; où, enfin, avec cette dimension européenne de la Déportation et la diversité d'appartenance nationale des déportés, la Résistance et les actes de résistance prennent des caractères eux aussi internationaux (sans méconnaître les rivalités nationales qui en découlent, de façon souvent brutale, voire violente).

Les mémoires elles-mêmes, par exemple celles s'attachant au souvenir d'un camp, d'un convoi, présentent également des dimensions européennes, à l'image aussi de la recherche scientifique comme de projets éducatifs et pédagogiques. La dimension européenne favorise de surcroît l'approche comparative, essentielle en histoire. Elle permet enfin de nuancer et de questionner des représentations. Si le thème accueille les nouvelles approches d'étude de la Résistance élargissant sa connaissance et sa compréhension, il convient aussi de souligner la grande indifférence avec laquelle beaucoup ont observé la déportation des autres – souvent des voisins et des voisins abandonnés à leur sort, ou des étrangers à qui tout accueil est brutalement refusé. La découverte du système de la Déportation dans les lendemains de la Seconde Guerre mondiale engendre une profonde crise morale de l'humanité, dont les enseignements ne sont probablement pas encore tous tirés, faute peut-être de ne pas avoir compris ce système dans ses rouages les plus inhumains.

7 Les élèves qui participent au concours, les professeurs, les responsables de vie scolaire, les parents, les proches et les familles qui les accompagnent, les associations, témoins et bénévoles qui les soutiennent, bénéficient selon l'usage chaque année d'une brochure élaborée par l'une ou plusieurs des cinq fondations mémorielles*.

Cette brochure, contribution scientifique, pédagogique et documentaire, développe et illustre l'essentiel des aspects décrits ici. Cette année, elle est élaborée sous l'égide de la Fondation de la Résistance et de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, grâce à une équipe rédactionnelle experte et en lien avec les autres fondations. Cette brochure s'attache à faire connaître les nombreuses ressources locales, régionales, nationales et internationales, essentielles pour traiter du thème national et des sujets délocalisés.

8 Les candidats peuvent en effet s'appuyer, dans les départements et les académies, sur de nombreuses institutions publiques, associatives et privées, tant mémorielles et patrimoniales, que documentaires et archivistiques. Celles-ci savent mettre à disposition des sources et des ressources variées, souvent inédites, tandis qu'historiens et chercheurs de France et d'Europe assurent la production des savoirs savants et leur transmission à la faveur de conférences, interventions et formations qui sont vivement encouragées.

Des séances de formation et stages d'animation sur des contenus liés au thème de cette année pourront se tenir, au niveau national, dans les départements ou dans les académies, selon les moyens et à l'initiative des services ministériels et académiques, de l'inspection générale, des fondations mémorielles, des associations professionnelles d'enseignants, des universités et des centres de recherche, avec le concours des corps d'inspection territoriaux, des enseignants référents et relais, et des très nombreuses associations partenaires et institutions patrimoniales et muséales agissant à différentes échelles.

9 La présidence du Collège national des correcteurs et son directoire, associés à la DGESCO et aux services académiques, encouragent les équipes engagées dans le Concours à penser avec les professeurs documentalistes la mise en valeur et l'archivage des productions des élèves. Que ce soit dans le CDI des établissements ou sur l'ENT, il s'agit de faire prendre conscience de l'importance de la trace des productions réalisées – celles-ci contribuant à l'acquisition de savoirs fondamentaux et à leur transmission sur un sujet majeur de l'histoire contemporaine et de la citoyenneté démocratique. Au-delà de la valorisation d'archives, c'est également un moyen de faire appréhender aux élèves la construction d'un fonds documentaire, notamment en conservant les étapes de réalisation et les sources des travaux collectifs, et en constituant une base ouverte. Par une visibilité accrue, la connaissance sur l'histoire de la Résistance et de la Déportation peut être partagée et continuée, à commencer par le niveau de l'établissement, de ses communautés éducatives mobilisées et de ses ressources mieux organisées. Le redéploiement du Concours souligne le rôle accru de l'école pour l'acquisition des savoirs historiques et la compréhension de leur rôle social, intellectuel et civique.

Lettre de cadrage élaborée sous la coordination de Vincent Duclert, IGÉSR, président du Collège des correcteurs du CNRD

* Fondation de la Résistance, Fondation pour la Mémoire de la Déportation, Fondation de la France Libre, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Fondation Charles de Gaulle.

1^{ère} partie

LES DÉPORTATIONS DANS L'EUROPE SOUS DOMINATION ALLEMANDE

Déportés du camp d'Auschwitz-Birkenau.
Photographie SS, [non daté].

© Mémorial de la Shoah/Coll. Musée d'Auschwitz

Dans toute l'Europe occupée par le Reich, la Déportation a constitué pour les Allemands un instrument à la fois de répression et de persécution raciale. Les deux pouvaient même être liées, l'idéologie nazie mêlant anticommunisme et antisémitisme, fantasme articulé autour de l'existence d'une alliance « judéo-bolchevique ». Si la Déportation répond à des motivations politiques et idéologiques, il ne faut pas négliger non plus des motivations économiques puisque les déportés servent de main-d'œuvre gratuite et exploitable à merci dans les camps du Reich. « Déportations » doit être utilisé au pluriel pour saisir, par-delà les caractéristiques communes, les spécificités selon les moments de la guerre et les territoires concernés.

L'Europe sous domination allemande : une mosaïque de statuts

À la fin de 1942, la presque totalité de l'Europe continentale est sous domination allemande.

La conquête de l'Europe

À cette date, les objectifs définis par Hitler dans *Mein Kampf* semblent se concrétiser. L'Allemagne, agrandie par des annexions et conquêtes, a pris le contrôle de la majeure partie de l'Europe continentale. Cependant, les nazis ne considèrent pas les différents territoires passés sous leur domination de la même façon.

L'Europe de l'Ouest occupée, si elle est exploitée par le Reich, n'est pas pour l'essentiel envisagée comme un espace de peuplement. Les territoires de l'Est, conformément au projet nazi, sont considérés comme un « espace vital », le *Lebensraum*, destiné à être colonisé par des populations germaniques après avoir été vidé de la majeure partie de leurs habitants.

Une mosaïque de statuts

Des statuts différents sont mis en place dans les différents pays contrôlés dès lors que les objectifs allemands ne sont pas les mêmes selon les territoires. Certains sont purement et simplement annexés au Reich, comme la partie occidentale de la Pologne (et la partie sous occupation soviétique après le déclenchement de la guerre

contre l'URSS) ou l'Alsace et une grande partie de la Lorraine. L'administration directe, militaire ou civile, des territoires conquis est une autre modalité de la domination allemande. Si des fonctionnaires allemands sont envoyés sur place pour les contrôler, les agents du pays concerné restent en poste. C'est le cas en Norvège, aux Pays-Bas, en Belgique et en zone occupée française. La troisième forme de domination nazie consiste à maintenir l'autorité politique, mais en la mettant sous tutelle. Ainsi, au Danemark, le roi Christian X reste au pouvoir. Le pays conserve son armée, son Parlement et son gouvernement, jusqu'à août 1943. En France, en zone non occupée, un gouvernement est maintenu en place sous l'autorité du maréchal Pétain, dont la souveraineté est néanmoins très limitée du fait des conditions de l'armistice. D'autres États, restés indépendants, sont devenus alliés des nazis, comme l'Italie, la Roumanie et la Hongrie.

L'impact sur les politiques de répression et de persécution

C'est dans ce contexte que sont mises en œuvre les politiques de répression (notamment contre les résistants et les opposants politiques) et de persécution, et plus particulièrement la politique antisémite et génocidaire du régime nazi. Les différences de statut entre territoires, la manière dont

les Allemands les considéraient, l'existence ou non d'une collaboration d'État ont eu des conséquences sur les politiques de la Déportation et expliquent des différences de chronologie, d'intensité, de mise en œuvre, et de bilan. Croisées avec d'autres facteurs internes aux sociétés, ces différences de statut permettent de comprendre les variations de bilan humain d'un pays à l'autre (75 % de la communauté juive tuée en Pologne, 25 % en France, par exemple).

À l'Est, les persécutions, puis les déportations sont plus précoces, plus massives et plus brutales que dans certains pays de l'Ouest.

À l'Ouest, si la répression se caractérise par une certaine violence dès les débuts de l'Occupation, le processus d'extermination raciale n'entre en vigueur qu'après la conférence de Wannsee de janvier 1942. Les choix politiques des pouvoirs en place ont également pu jouer pour expliquer des différences importantes selon les pays concernés quant à l'importance des déportations opérées par le Reich. Alors qu'en France le régime de Vichy collabore sur le plan politique et répressif, amenant la police française à participer directement aux rafles de Juifs, un pays comme le Danemark a cherché à protéger la gestion de ses affaires intérieures des ingérences allemandes et s'est opposé à la politique de Déportation raciale que souhaitait appliquer le Reich.

Carte de l'Europe en novembre 1942



Déporter pour réprimer et pour exterminer

L'accession d'Adolf Hitler au pouvoir en 1933 entraîne l'adoption du décret sur la *Schutzhaft* qui légalise l'arbitraire et la répression politique. Les opposants sont traqués et éliminés. Le 22 mars 1933 s'ouvre le camp de concentration de Dachau. Matrice du système concentrationnaire nazi, ce modèle de Dachau se généralise alors que d'autres camps sont créés. Dans le même temps, des mesures antisémites sont prises et la violence contre les Juifs s'accroît.

La Déportation de répression

À mesure que les territoires sous contrôle de l'Allemagne s'étendent, la répression contre les opposants et opposantes politiques, puis les résistants et résistantes, concerne un nombre croissant de personnes, dont beaucoup sont envoyées dans les camps. L'internement s'accompagne

désormais souvent d'un déplacement vers d'autres territoires : on parle alors de Déportation. Celle-ci devient l'une des principales armes de la répression. Cela permet à la fois d'éloigner les personnes internées de leur pays d'origine tout en permettant, dans certains cas, de les faire juger sur le territoire du Reich. Le 7 décembre 1941, le décret *Nacht und Nebel* prévoit la possibilité de déporter en Allemagne les personnes arrêtées pour faits de résistance. D'autres catégories peuvent également être déportées par mesure de répression : soldats soviétiques, agents de la France libre ou du *Special Operations Executive* (SOE) qui auraient dû avoir le statut de prisonnier de guerre. S'il a donné lieu à des estimations variées, le chiffre total des déportés de répression pour la France a été réévalué selon une étude de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation à 90 000 personnes environ.



Détenus travaillant à la glaisière du camp de Sachsenhausen [non daté].

© Bundesarchiv

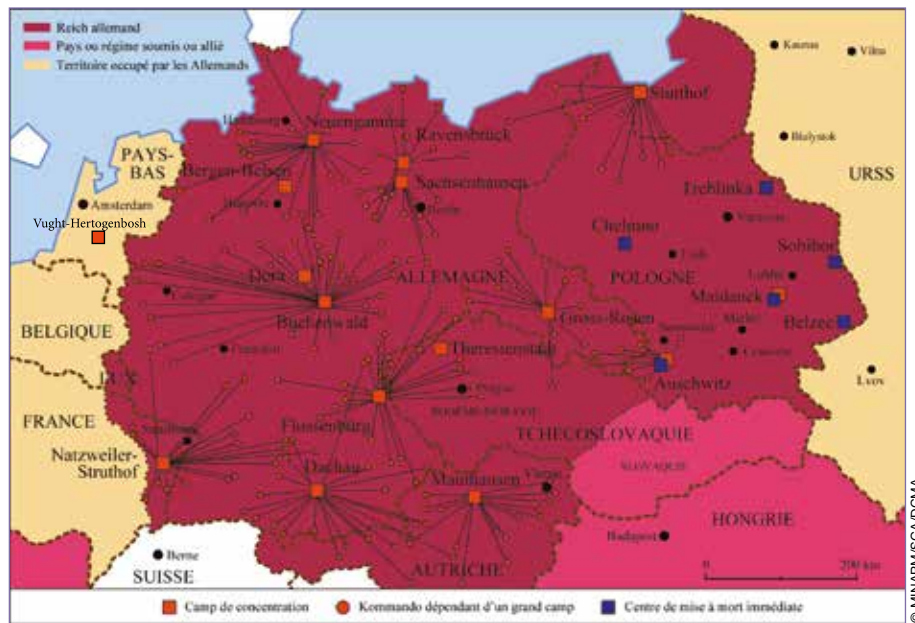
La Déportation de persécution

La Déportation de persécution concerne les Juifs, les Tsiganes, les témoins de Jéhovah et les homosexuels.

Des mesures discriminatoires visant à exclure sont mises en place dans toute l'Europe sous domination allemande. À l'Est, elles sont plus brutales. Des ghettos y sont créés dès 1939. À l'Ouest, les premières rafles, si elles ne sont pas toutes immédiatement suivies de déportation, interviennent également dès 1941 (rafle de février aux Pays-Bas, rafle du billet vert en mai en France).

Du fait de l'opération *Barbarossa*, l'été 1941 marque un tournant. Jusque-là, les persécutions sont multiples et peu coordonnées : camps de travaux forcés, ghettos, expulsions. La « Solution finale » se met en place entre l'été 1941 et le printemps 1942 : cette évolution est à inscrire bien sûr dans le projet idéologique et européen nazi, mais aussi dans l'inflexion du cours de la guerre et/ou les initiatives des acteurs au niveau local. À l'Est, la violence franchit un nouveau seuil. L'amalgame fait par les nazis entre la résistance soviétique et le « péril juif » conduit des unités allemandes, et notamment les *Einsatzgruppen*, à des massacres à proximité des lieux de vie. Trente-trois mille Juifs sont assassinés à Babi Yar en Ukraine en septembre 1941. D'autres impliquant les populations locales se produisent dans une demi-douzaine de pays, comme dans les États baltes. Dans le même temps, Reinhard Heydrich, chef des services de sécurité du Reich (RHSA), est chargé de réfléchir à la manière de vider l'Europe des populations juives.

En septembre 1941, Hitler décide que l'Allemagne ne doit plus compter de Juifs. Ceux-ci sont envoyés en grand nombre vers la Pologne, ce qui justifie pour les autorités locales leur assassinat : Kulmhof (Chelmno) est créé en décembre 1941. La fin 1941 marque un nouveau tournant avec l'entrée en guerre des États-Unis et l'échec allemand devant Moscou. C'est dans ce contexte que se tient la conférence de Wannsee en janvier 1942 : l'assassinat centralisé et systématique des Juifs devient une politique d'État, coordonnée par le RHSA. Si les massacres par fusillades se poursuivent tout au long de la guerre, la déportation vers les centres de mise à mort devient la principale modalité de l'anéantissement des Juifs. Six sont dotés de chambres à gaz : Chelmno, Treblinka, Sobibor, Majdanek, Belzec, Auschwitz-Birkenau.



Camps de concentration et centres de mise à mort

Les centres d'extermination, conçus pour un assassinat immédiat et apparus fin 1941 et courant 1942, sont à distinguer des camps de concentration, destinés à l'internement et au travail forcé des détenus. Les terribles conditions de travail conduisent souvent à la mort par épuisement ou mauvais traitements. Beaucoup se dotent de *Kommandos*, camps secondaires dépendant d'un plus grand camp de concentration.

Deux convois : le convoi des 45 000 et le convoi 77

La déportation commence par le transfert du lieu d'internement vers le camp : des convois sont ainsi formés.

Parti de la gare de Compiègne le 6 juillet 1942, le convoi dit des 45 000 (en raison des matricules tatoués sur le bras des déportés) arrive à Auschwitz le 8 juillet 1942. Ce convoi est composé exclusivement d'hommes, majoritairement français, communistes, ouvriers. Ils ont été arrêtés en zone occupée pour faits de résistance ou comme otages politiques. S'y ajoutent 50 otages juifs. Trois s'évadent durant le passage de frontière à Metz. De très nombreux autres jettent des messages durant le transport. Sur les 1 170 hommes dénombrés à l'arrivée, 119 seulement survivent à la Déportation. Le taux de mortalité (89 %) est exceptionnellement élevé pour un convoi dit de répression.

Parti de la gare de Bobigny le 31 juillet 1944, le convoi 77 arrive le 3 août à Auschwitz-Birkenau. Dans ce dernier grand convoi de déportés raciaux se trouvent 1 306 personnes dont 324 enfants (parmi lesquels 18 nourrissons), mais aussi des résistants. Huit cent trente-six personnes sont assassinées dès leur arrivée. Seuls 250 ou 251 déportés (157 femmes et 93 hommes) survivront.



« Première arrivée des enfants en gare du Bourget-Drancy, sans parents ni secours », estampe de Georges Horan issu du recueil *Le Camp de Drancy, seuil de l'enfer juif. Dessins et estampes*, éd. Créaphils, 1947. Ces enfants ont été arrêtés avec leurs parents lors de la rafle du Vel' d'Hiv les 16 et 17 juillet 1942. Les familles sont ensuite internées dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande. Séparés de leurs parents déportés avant eux, les enfants sont transférés à Drancy, entre le 15 et le 25 août, en vue de leur déportation vers Auschwitz-Birkenau.

Le rôle des camps d'internement

Dès l'année 1940, la lutte contre ce que le maréchal Pétain et son gouvernement considèrent comme « l'anti-France » (étrangers, communistes, francs-maçons, Juifs) s'appuie sur un réseau de camps d'internement développés en France depuis 1938 et situés dans les zones Nord (par exemple Châteaubriant, Aincourt) et Sud (dont Gurs, Rivesaltes). Les autorités allemandes d'occupation adoptent, dans un premier temps, la sanction judiciaire et la détention carcérale pour neutraliser leurs opposants, mesures complétées par l'exécution d'« otages » à partir de septembre 1941 puis par l'internement de masse à l'encontre des « ennemis » politiques et idéologiques (résistants et Juifs de France).

Les Allemands prennent le contrôle des trois grands camps de Romainville, Compiègne et Drancy. Ces camps changent de fonction suivant l'évolution de la politique de persécution et de répression de l'occupant. Ils deviennent désormais des lieux de regroupement et de transit avant la déportation dans les camps de concentration et les centres de mise à mort. Des dizaines de milliers d'internés en provenance des prisons et des camps de



L'enregistrement des internés par les gendarmes au camp de Pithiviers.

Photographie extraite d'un reportage réalisé par le journal collaborationniste *Le Matin* (16 mai 1941).

la zone Sud sont transférés vers ceux de la zone Nord en vue de leur déportation.

Des tentatives d'évasions, quelquefois des évasions réussies, ont lieu dans les camps d'internement et les camps

de transit. Elles ont toutes pour objectif de retrouver la liberté, mais d'autres motivations peuvent exister : continuer la lutte, échapper à la déportation ou à une condamnation à mort.

Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne (AAMRN)

Les ghettos

Mis en place dès la fin 1939 dans l'espace polonais conquis, les ghettos servent à concentrer et séparer les Juifs du reste de la population. D'autres ghettos sont établis dans les années qui suivent dans d'autres territoires, comme en URSS après l'opération *Barbarossa*. Certains alliés de l'Allemagne, comme la Roumanie, en mettent en place également.

Quelque 1 100 ghettos situés entre la Pologne et l'URSS (où se trouvent les trois quarts des victimes de la Shoah) ont regroupé plus de 2 millions de personnes. Ils ne suivent pas un modèle uniforme. Certains sont clos comme celui de Varsovie, entouré par une muraille infranchissable. D'autres sont délimités par des barbelés, ou une palissade. D'autres enfin sont « ouverts ». Malgré des variations, les conditions de vie et sanitaires sont partout terribles, faisant des ghettos des mouiroirs. Ce sont aussi des réservoirs de main-d'œuvre forcée : environ 500 000 personnes y décèdent avant l'été 1942. Soumis aux autorités allemandes, la plupart des ghettos sont gérés par des « Conseils juifs » (*Judenräte*) disposant de forces de police, mais aussi administrant une vie culturelle et une action caritative pour les habitants et habitantes. Cette résistance culturelle se double d'initiatives pour sauver des vies (faux papiers, employabilité...).

Alors que les premiers ghettos sont créés pour contrôler, exclure ou mettre au travail, ils seront pensés différemment après l'invasion de l'URSS. De solution temporaire, les ghettos érigés dans les territoires occupés deviennent partie de la « Solution finale », servant à regrouper les Juifs avant de les déporter dans des centres de mise à mort. C'est le cas de ceux mis en place au printemps 1944 en Grèce ou en Hongrie, qui n'existeront que quelques semaines.



Carte des différents ghettos créés par les nazis en Europe.

© Mémorial de la Shoah

Le camp de concentration de Neuengamme

Le camp de Neuengamme, créé en juin 1940, se situe dans le Nord de l'Allemagne près de Hambourg. Ce camp peu connu en France, contrairement à ceux de Buchenwald ou Ravensbrück, a pourtant vu passer plus de 10 000 personnes déportées depuis la France entre 1940 et 1945.

Au moins 106 000 déportés, pour la plupart opposants et résistants, dont 13 500 femmes réunies dans des *Kommandos* spécifiques, ont été détenus à Neuengamme et ses *Kommandos* de travail. Au camp central, ils sont employés à différents travaux : production de briques, chargement de péniches et de wagons etc. Les travaux de force prévalent aussi dans tous les camps annexes : terrassement, production de munitions et de matériel militaire.

Onze mille cinq cents Français et Françaises y sont immatriculés. Les 11 000 hommes sont arrivés directement de France entre mai et août 1944 à la suite de la répression menée contre une résistance qui monte en puissance. Les 500 femmes sont transférées du camp de Ravensbrück et affectées à des *Kommandos* au cours de l'année 1944.



© Neuengamme Concentration Camp Memorial Archives, F. 1989-198

Vue depuis la tour de guet sur le camp de Neuengamme : les baraques d'hébergement, la place d'appel et le crématoire avec sa haute cheminée. Photographie prise par un soldat du 25^e bataillon de fusiliers belges après la libération du camp, 1945.

À partir de mars 1945, l'avance des Alliés contraint les SS à évacuer Neuengamme au cours de « marches de la mort » et de transports meurtriers vers Bergen-Belsen et d'autres camps. Plusieurs milliers de détenus sont évacués vers la côte et embarqués sur des navires coulés

le 3 mai par des avions britanniques trompés sur la nature des transports.

Sur les 106 000 personnes déportées à Neuengamme, on estime le nombre des morts à 55 000, dont plus de 7 000 Français et Françaises, conséquence des effroyables conditions de vie imposées par les SS.

S'opposer à la Déportation

Refuser la Déportation, c'est essayer de sauver des vies. C'est souvent la principale motivation de celles et ceux qui ont aidé. Mais c'est aussi empêcher la réalisation du projet idéologique nazi d'une Europe aryannisée, d'où seraient bannies, et on le sait aujourd'hui d'où auraient été exterminées, les populations considérées comme « indésirables » par les nazis. D'une Europe, également, où aurait disparu toute opposition politique ou idéologique.

S'opposer au projet idéologique nazi

Des hommes et des femmes se sont engagés dans la Résistance, et notamment dans l'aide aux persécutés, par refus de l'idéologie nazie ou antifascisme. Les grandes rafles, comme celles opérées en France à partir de l'été 1942 en zone Nord (Vel' d'Hiv, 16 et 17 juillet) comme en zone Sud non occupée (rafles du 26 août), ont pu contribuer à une prise de conscience et à un sursaut collectif, par réflexe humanitaire, dans des sociétés

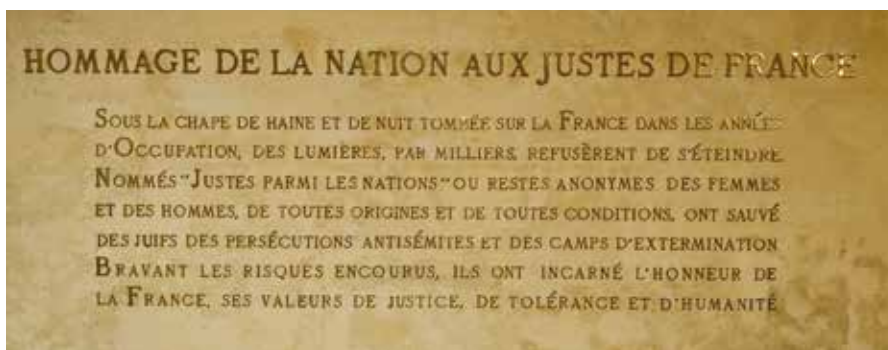


Photo Raphaëlle Bellon

Plaque apposée au Panthéon rendant hommage aux Justes de France.

où l'antisémitisme restait présent. Ainsi, 75 % des Juifs de France n'ont pas été déportés.

Alors que chaque vie sauvée est essentielle, cette mobilisation a pu également avoir, pour reprendre les mots de Jacques Sémelin, une « efficacité dissuasive », en forçant les autorités à ralentir le rythme des déportations ou à en limiter la mise en œuvre, pour ne pas s'aliéner l'opinion, notamment en Allemagne et à l'Ouest. Enfin, elle a permis de s'opposer sur le plan moral :

les groupes et individus engagés dans l'aide aux persécutés ont contribué à préserver l'identité, les valeurs éthiques et politiques des sociétés occupées, face au projet idéologique nazi.

Entraver l'économie de guerre allemande

L'économie de guerre allemande a besoin de main-d'œuvre. En témoignent les politiques de travail forcé mises en place dans les territoires occupés.

En France, après l'échec de la « Relève » instituée en juin 1942 (libération de prisonniers de guerre contre l'envoi de travailleurs en Allemagne), une loi d'orientation de la main-d'œuvre adoptée en septembre 1942, puis le Service du travail obligatoire (STO) en février 1943 permettent de réquisitionner les travailleurs. C'est bien contre la « déportation de travailleurs en Allemagne » que se met en place un vaste mouvement de refus, soutenu par la population civile et qui contribue d'ailleurs à gonfler les effectifs de la Résistance. Mais si l'on parle de « dépor-

tion » à l'époque, cette catégorie de population n'est pas concernée ici, dès lors que les réquisitions de travailleurs ne relèvent pas du même processus que la Déportation de répression et de persécution.

La population concentrationnaire devient vite essentielle dans le fonctionnement de l'économie de guerre nazie. À partir de 1943, la forte demande de main-d'œuvre liée à l'effort de guerre allemand pousse à l'organisation de déportations massives. De grands convois sont formés avec pour destination les principaux camps de

concentration, suivis de transferts vers les camps annexes, en fonction des besoins. Pour disposer des effectifs nécessaires, consigne est donnée aux SS en territoires occupés de vider les prisons et de multiplier les arrestations et les rafles contre les personnes suspectes et reconnues en situation illégale.

Agir pour prévenir et s'opposer aux déportations, c'est donc priver le Reich de travailleurs, et empêcher l'économie de guerre allemande de donner sa pleine mesure.

Le complexe d'Auschwitz

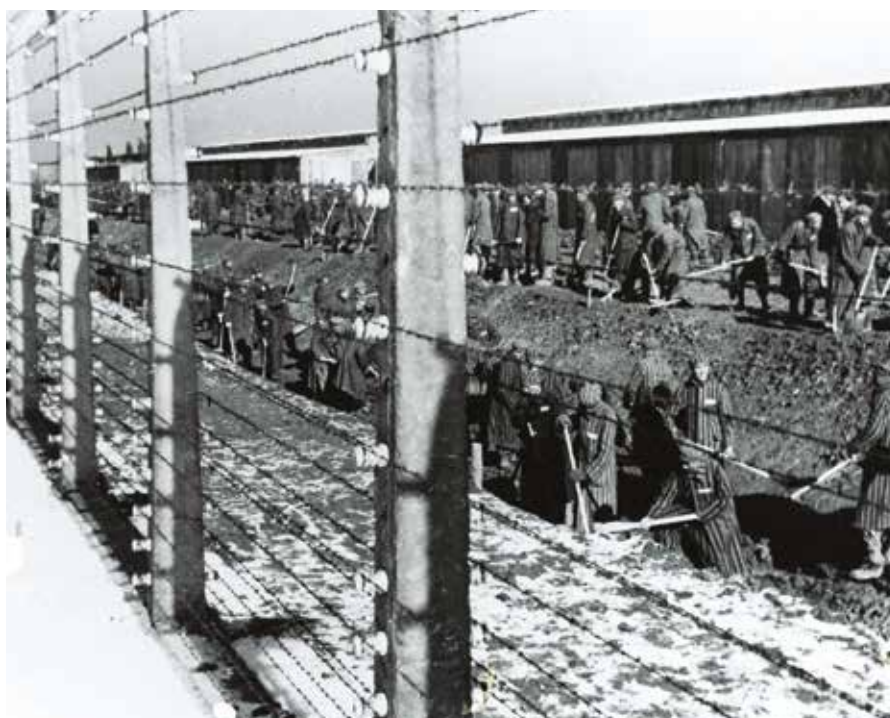
Le nom « Auschwitz », lieu devenu emblématique, presque métonymique de l'horreur de la Shoah, recouvre en fait une réalité multiple et singulière. Auschwitz, c'est une ville inscrite dans le projet de germanisation de l'Est, nœud ferroviaire d'une Haute-Silésie intégrée au Reich fin 1939. C'est aussi à partir du printemps 1940 un camp de concentration, ouvert dans des casernements polonais, pour mettre au pas la population polonaise, l'asservir et la mettre au travail au profit de multiples projets, industriels notamment, dans le cadre de l'économie de guerre du Reich. C'est enfin un centre de mise à mort des Juifs, locaux d'abord, européens ensuite.

Auschwitz I (*Stammlager*) est le centre d'une activité plurielle, utilisant la main-d'œuvre forcée, se servant de cobayes humains. Les internés y sont polonais, puis soviétiques, tchèques, tziganes : leur sort est dans la plupart des cas la mort.

Birkenau (Auschwitz II), est ouvert au printemps 1942, dans l'intention d'y déporter des centaines de milliers de Juifs afin de les exterminer.

Monowitz (Auschwitz III) est un centre industriel géré par IG Farben, où travaillent de manière forcée près de 15 000 internés. S'y ajoutent de multiples sous-camps (*Kommandos*), liés à des usines ou des mines.

À la fin 1941, les premières expériences de gazage ont lieu sur des prisonniers de guerre soviétiques, dans des espaces aménagés à cet effet. À partir de février 1942, les Juifs sont amenés par convois venus de toute l'Europe en très grand nombre. Du fait de la double nature du complexe d'Auschwitz (centre de mise à mort et camp de concentration) une « sélection » est effectuée à la sortie du train. Sur les 1,1 million de Juifs



Déportés du camp d'Auschwitz-Birkenau. Photographie SS, [non daté].

acheminés jusqu'à Auschwitz, 900 000 sont assassinés à leur arrivée, dans les chambres à gaz. Les autres sont intégrés au camp de concentration pour être mis au travail, constituant jusqu'à 70 % des effectifs de la main-d'œuvre internée et soumise à l'organisation rigide du camp. Auschwitz devient donc d'emblée un lieu essentiel de la « Solution finale », pour en devenir le centre à partir du printemps 1943 : l'extermination des Juifs de Hongrie, au printemps 1944, montre la redoutable efficacité du processus génocidaire industrialisé.

À Auschwitz-Birkenau, quelques dizaines de milliers de Juifs, mis au travail et non exterminés lors de leur arrivée, ont pu survivre à la « Solution finale ». Birkenau est le théâtre d'une tentative de

soulèvement menée par les membres du *Sonderkommando*, ces Juifs affectés au fonctionnement des structures de mise à mort : leur destruction d'un crématoire, à l'automne 1944, entame le processus de dislocation du camp, qui se terminera en janvier 1945, lorsque les SS, devant l'approche soviétique, détruiront les autres crématoires et ordonneront l'évacuation des internés encore capables de se déplacer (« marches de la mort » vers l'Ouest).

Le 27 janvier 1945, moment de l'ouverture du camp, les Soviétiques ne découvrent que quelques milliers d'internés très affaiblis, de nombreux cadavres et les restes matériels liés aux personnes y ayant trouvé la mort.

La Déportation au service de l'effort de guerre allemand : le « programme Dora »



© famille De la Pintièrre

L'antre de la bête où les esclaves travaillaient et mouraient, œuvre de Maurice de la Pintièrre issue du recueil *Dora, la mangeuse d'hommes*. Reproductions de 35 lavis faits en 1945, édité par Presse d'aujourd'hui en 1993.

En 1943, après le succès rencontré par le tir du premier missile de l'histoire, la production de la fusée A4-V2 devient un enjeu stratégique majeur pour Hitler. Cette « arme miracle » doit lui permettre de retourner le cours de la guerre en sa faveur, alors que le Reich a enregistré de premières défaites. D'abord concentrée sur le site du centre de recherche sur les fusées de Peenemünde en mer Baltique, la production requiert dès le départ une main-d'œuvre concentrationnaire extraite du camp de Buchenwald. Le bombardement de l'usine par la *Royal Air Force* (RAF) dans la nuit du 17 au 18 août 1943, contraint les nazis à transférer l'unité de production dans un site souterrain et secret. Dix jours plus tard, un premier groupe de 100 détenus du camp de Buchenwald est envoyé dans deux immenses tunnels creusés au centre de l'Allemagne près de la ville de Nordhausen. Ce « *Kommando Dora* » comptera plus de 10 000 hommes au début 1944, pour beaucoup arrivés de France. Il y a en effet une corrélation entre le besoin de main-d'œuvre destinée à la production des V2 et les déportations depuis la France : près de la moitié des 9 000 déportés de France enregistrés à Dora (4 392) embarquent dans les huit convois partis du camp de Compiègne-Royallieu exclusivement vers Buchenwald entre juin 1943 et fin janvier 1944. Si les résistants représentent progressivement la majorité de ces déportés, les hommes arrêtés pour franchissement de frontière, refus de travail et quelques droits-communs sont, dans un premier temps, les plus représentés. La composition de ces convois illustre le ciblage élargi opéré par les services de la Gestapo en France pour déporter un maximum de personnes et répondre au besoin grandissant de main-d'œuvre esclave dans les camps de concentration.

Les persécutions contre les Tsiganes

Les Tsiganes, terme générique employé pour désigner les peuples nomades de langue romani, sont également victimes de persécutions et massacres. En dehors du Reich, les modalités et l'intensité des persécutions varient selon le statut du territoire, l'existence de système d'identification, l'importance donnée à la « question tzigane ».

Dans l'Allemagne nazie, en plus des mesures discriminatoires, des camps pour interner les Tsiganes sont créés très tôt, comme à Cologne en 1935. Sur le territoire du Reich, certains sont envoyés dans les camps de concentration dès 1938, puis vers le Gouvernement général de Pologne. Un décret de décembre 1942 prévoit leur déportation depuis les territoires annexés et occupés vers un camp de concentration. Un camp spécial est créé à Birkenau, où seront détenus 23 000 d'entre eux de février 1943 à août 1944.

En Europe de l'Est, les violences sont nombreuses et la répression radicale, notamment en Pologne et sur les territoires du front de l'Est. En Lettonie, 2 400 personnes sont tuées sur les 4 000 Tsiganes recensés en 1942. Des milliers sont également déportés vers les centres de mise à mort. Dans certains territoires, comme la Croatie, les massacres ont lieu à l'ini-



© CERCL

Enfants dans le camp de Jargeau, [non daté].

tiative des autorités locales, sans intervention allemande. En Europe de l'Ouest, les persécutions sont importantes mais la violence moins intense. La France illustre la diversité des situations qui y prévaut. Dès 1940, les autorités allemandes confient aux autorités françaises l'internement des personnes enregistrées comme nomades ou appelées tsiganes (7 000 internés). Des camps sont créés, comme à Montreuil-Bellay, Saliers ou celui de Jargeau. En Alsace et Moselle annexées, ils et elles sont arrêtés dès 1940, puis envoyés vers des prisons du Reich ou le camp de Natzweiler-Struthof. Le Nord-Pas-de-Calais, zone rattachée à l'adminis-

tration militaire allemande de Bruxelles, constitue l'unique territoire frappé par une Déportation systématique. Des rafles sont organisées (comme en Belgique) en novembre 1943 : les 160 Tsiganes (hommes, femmes et enfants) interpellés sont envoyés au camp de Malines, d'où 351 personnes seront déportées à Auschwitz.

Les Tsiganes n'ont pas bénéficié d'actions individuelles ou organisées d'aide. Leur sort est peu connu, pendant comme après la guerre. Des actes de résistance ont pu se développer dans les camps : en 1944, une révolte éclate à Birkenau pour s'opposer à la liquidation du camp.

COMMENT UTILISER UN TÉMOIGNAGE ?

Les témoignages sont une source essentielle pour l'historien, particulièrement pour la période de la Seconde Guerre mondiale. En effet, les sources primaires peuvent être partielles et lacunaires. Par ailleurs, le contexte spécifique à cette époque fait que la Déportation est essentiellement abordée à travers des discours produits sur le sujet et des documents élaborés par les autorités et les forces de répression. On ne peut se contenter d'aborder la Déportation uniquement par ces sources, qui par ailleurs en disent peu sur la vie quotidienne de celles et ceux menacés de déportation, et sur leur vécu.

Les témoignages peuvent être écrits ou oraux, parfois filmés. Ils donnent des informations sur les événements vécus, mais aussi sur la manière dont ils l'ont été : le témoignage est subjectif. La mémoire est sélective, et la perception d'un événement personnelle. Il faut donc être attentif à la manière dont il est restitué : les mots choisis, le ton et les intonations pour les témoignages audio, les expressions du visage et du corps quand ils sont filmés. Le contexte de l'enregistrement doit être pris en compte : le lieu, les circonstances, et surtout le moment, et la distance par rapport aux faits racontés.

Si le témoignage est essentiel, il doit faire l'objet, comme tout document historique, d'une approche critique et être croisé avec d'autres documents. La personne qui témoigne n'a connaissance de l'événement que par ce qu'elle en a vécu. Elle n'a pas sur le moment une vision d'ensemble. La manière dont elle a vécu les choses, le traumatisme, l'éloignement dans le temps, les pièges de la mémoire, la difficulté à raconter qui peut conduire à taire certains éléments, influencent son témoignage. Celui-ci est un palimpseste, qui en dit autant sur la manière dont la personne a vécu les choses sur le moment que sur la façon dont elle se les représente au moment où elle les raconte.



© Éditions Hérault

« Malla s'est évadée »

« Malla était chargée de distribuer les fiches de travail et faisait tout ce qu'elle pouvait pour venir en aide aux Françaises. Elle a sauvé bien des Françaises et des Belges d'une mort certaine par son intelligence et son courage. C'était une jeune femme belge de 28 ans, jolie, grande, fine, distinguée, elle avait réussi à capter, par sa grande intelligence et sa finesse et son tact, la confiance des chefs allemands.

Elle parlait sept langues. Internée depuis trois ans, elle avait depuis longtemps obtenu un poste qui lui permettait de faire beaucoup de bien à celles qu'elle pouvait aider. Elle aimait et estimait particulièrement les Belges et les Françaises.

Son travail consistait, lorsque les femmes, guéries, sortaient de l'hôpital après un séjour plus ou moins long, à les diriger vers l'un ou l'autre bloc de travail. [...]

Pour nous, lorsque nous quittions le *Revier* [baraquement destiné aux prisonniers malades], nous devions lui dire quel travail nous préférons et, si elle le pouvait, elle nous y envoyait aussitôt. Elle n'avait qu'à marquer sur notre fiche de sortie tel numéro de commando au lieu de tel autre.

Combien a-t-elle, sauvé de pauvres gosses, qui n'auraient pu tenir si elles étaient retournées aux marais ou aux pierres ! Combien doivent la vie à Malla, à sa bonté, à son intelligence !

Un soir du mois d'août, l'appel dura au moins trois heures. On se demandait pourquoi. Tard, vers 8 h 30, une "lagercapo", chef de police du camp, passe et crie à notre *blocowa* : "Malla, la Belge, s'est évadée !" »

Suzanne Birnbaum, *Une Française juive est revenue. Auschwitz. Belsen. Raguhn*, Hérault Éditions, Maulévrier, 1989, p. 95.



© L'Harmattan

La pendaison

« La place d'appel est couverte de monde. Pas en colonne, mais en pagaille.

"Tous les interprètes au rapport !". Une fois rassemblés, chacun dans sa langue annonce à la foule : untel, évadé, repris, va être pendu.

Une poutre horizontale, une corde pend avec une boucle, un banc. Le dispositif simple et suffisant.

Entouré de policiers du camp, le condamné sort des rangs indistincts. Il est poussé vers le banc, grimpe dessus, on lui passe la boucle autour du cou. On bascule le banc...

Stupeur et fureur : une grande partie de l'assistance, spontanément, au même instant, a ôté sa coiffure, moi comme les autres, sans concertation, sans mot d'ordre. Avec un sourd murmure d'horreur et de réprobation.

Une explosion de démente réponde.

Les trois SS et les cadres du camp, les exécuteurs, bondissent et hurlent : "Vous n'avez pas à vous découvrir devant une ordure, etc."

Mais c'est fait. Est-ce le soleil de cette fin d'hiver ? Nous avons réagi en hommes libres, saluant le supplicié, tous, au même instant, d'un même geste. »

Pierre Saint Macary, *Mauthausen : percer l'oubli. Mauthausen. Melk. Ebensee*, Paris, L'Harmattan, 2004, collection « Mémoires du XX^e siècle », pp. 104-105, © L'Harmattan, 2004.



- Des témoignages d'anciens déportés sur le site de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation
- Une fiche méthode sur le témoignage produite par la Fondation de la Résistance
- Sur la chaîne YouTube de la Fondation de la Résistance une vidéo méthodologique : « Utiliser un témoignage dans le cadre du CNRD 2023-2024 »

RÉSISTER À LA DÉPORTATION

Dans tous les pays sous leur domination, les Allemands ont utilisé la Déportation comme mesure de répression. Le risque d'être déporté à la suite d'une arrestation pèse sur l'ensemble des personnes considérées par les Allemands comme des « ennemis du Reich » pour des raisons politiques et idéologiques. Résister à la Déportation répond donc à la nécessité de sauver des vies, mais c'est aussi un moyen de s'opposer au projet nazi. Certaines personnes visées par les mesures de persécution font le choix de basculer dans la lutte armée comme moyen de s'opposer à la Déportation.



Photographie prise au maquis de l'Espinassier lors d'une tournée d'inspection de Jacques Lazarus en mai 1944.



« Vous n'aurez pas les enfants ! »
Tract des Mouvements de la Résistance [septembre 1942].

Échapper à la Déportation : basculer dans la clandestinité

Cacher son identité, se dissimuler,... ne semble pas tout de suite évident aux personnes appartenant aux catégories traquées et persécutées par les nazis, que les motifs soient raciaux ou politiques, que la persécution vise des individus pour ce qu'ils sont ou pour ce qu'ils font.

L'apprentissage de la clandestinité

Le basculement dans la clandestinité des groupes résistants a pu se faire de façon plus ou moins précoce selon les contextes propres à chaque pays de l'Europe sous domination allemande, pour échapper à la répression en général et pas uniquement à la Déportation. En Europe de l'Est, où de nombreuses populations ont vécu sous la domination d'un autre État au sein des grands empires d'Europe centrale jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, une culture clandestine existait déjà, facilitant la réorganisation immédiate des structures institutionnelles (partis politiques, syndicats), qui ont su perdurer et basculer dans la clandestinité. En Europe de l'Ouest, les choses sont différentes. La clandestinité y a davantage été un apprentissage. C'est le cas de la France : des formes nouvelles d'organisation (mouvements et réseaux) ont dû y être créées pour incarner la Résistance, alors que les institutions traditionnelles s'étaient soit effondrées soit ralliées au régime de Vichy. Seul le Parti communiste s'était déjà réorganisé dans la clandestinité, mais antérieurement à la défaite et à l'Occupation, à la suite de son interdiction par le gouvernement Daladier en 1939, au lendemain du pacte germano-soviétique. Les militants et militantes communistes sont donc les premiers à faire

l'expérience de la clandestinité, afin d'éviter l'arrestation. Des règles très strictes sont imposées pour assurer la sécurité du parti et de ses membres. Du côté des organisations non communistes, le passage à la vie clandestine sera plus long. Dans un premier temps, l'inexpérience conduit à des imprudences qui ont pu provoquer leur chute. En zone occupée, la plupart de celles créées dès l'automne 1940 tombent au cours de l'année 1941, du fait de la répression.

Des règles de sécurité indispensables

La répression est forte, notamment dans les territoires occupés, comme en France où elle s'accroît en 1942-1943. La déportation ou l'exécution sont des sanctions fréquentes. Les résistants et résistantes adaptent leurs comportements aux possibilités de représailles et cloisonnent leurs différentes activités. Les communications et rendez-vous s'entourent de précautions nouvelles. La correspondance s'effectue par l'intermédiaire de messages codés déposés dans des « boîtes aux lettres » correspondant à des adresses fictives pour ne pas compromettre les destinataires. Les résistants se réunissent dans des endroits tenus secrets jusqu'au dernier moment. Les personnes les plus exposées changent d'identité et adoptent des pseudonymes. Lorsqu'un résistant ou une résistante est arrêté, il a pour consigne de tenir vingt-quatre ou quarante-huit heures sans parler s'il est torturé, afin que des mesures de sécurité puissent être prises dans l'intervalle.

Si ce basculement dans la dissimulation, et pour certains dans la clandestinité, n'est pas intuitif, et forcément difficile puisqu'il

implique de rompre avec ses proches, voire de disparaître, il peut apparaître comme une suite logique de l'action. Les résistants et les résistantes savent très tôt ce qu'ils encourent du fait de leur engagement. La nécessité de la clandestinité s'impose donc face à la répression en général et n'apparaît pas en réaction à la Déportation.

Face aux rafles

Pour les persécutés pour motifs raciaux, la nécessité de se protéger s'impose progressivement, et notamment suite aux rafles. Prendre une fausse identité, se cacher, ne s'impose pas d'emblée à tous. Les mesures discriminatoires prises partout, les premières violences, notamment en Europe de l'Est où les populations juives sont par ailleurs enfermées dans des ghettos, font peser une réelle menace sur ces dernières. Mais avant les premières rafles et les déportations, peu basculent dans la clandestinité suite aux premières mesures antisémites ou la création des premiers ghettos à l'Est. Dans certains pays, notamment ceux où se maintient une autorité nationale comme dans la France de Vichy, les Juifs choisissent dans leur grande majorité la légalité. Victimes de mesures de discrimination (le premier statut des Juifs est adopté en octobre 1940), ils suivent les règlements édictés par le pouvoir en place et tentent de continuer à mener une vie légale. La réalité de ce que fut la Déportation et de ses conséquences était difficilement envisageable pour beaucoup, surtout lorsqu'un État national semble faire écran : pour chercher à se cacher, il faut savoir. C'est tout l'enjeu des tentatives d'information qui se mettent en place.

La production de faux papiers pour survivre dans la clandestinité

La production de faux papiers fut dans toute l'Europe l'une des principales activités développées par les résistances. Elle revêt une importance cruciale pour aider celles et ceux menacés par la Déportation, lorsque celle-ci prend de l'ampleur. Si la confection de faux papiers fut en effet d'abord entreprise pour permettre aux résistants et aux résistantes de survivre dans la clandestinité, elle se généralise également pour fournir une forme de couverture aux nombreuses personnes appartenant aux groupes de population pourchassés par les Allemands. Les besoins sont tels que l'on passe progressivement d'une production artisanale à une production quasi industrielle.

Des services de fabrication de faux papiers se créent au sein des mouvements. Par exemple, en France, parallèlement à ses activités de propagande, le mouvement Défense de la France (DF) ajoute en 1942 la production de faux papiers, dans un atelier organisé et dirigé par Michel Bernstein et Monique Rollin. Au début, les techniques employées sont rudimentaires et artisanales. Michel Bernstein ne peut produire que 50 documents par semaine. À partir de février 1943, la production s'intensifie et se diversifie. Une large gamme de faux tampons (environ 12 000), émanant de différentes administrations éparpillées sur tout le territoire, sont contrefaits pour permettre la validation de toutes ces « pièces officielle ». Pour des raisons de sécurité, la production des faux papiers est strictement séparée du reste des activités de Défense de la France.

Les faussaires ne peuvent fabriquer de faux papiers crédibles qu'à la condition de respecter rigoureusement certaines règles. À leur attention, un *Manuel du faussaire* est rédigé afin



Coll. Fondation de la Résistance- photo Défense de la France.

Michel Bernstein, responsable de l'atelier de faux papiers de DF, travaille dans son appartement-atelier situé au 71, rue de la Victoire à Paris.

Manuel du faussaire écrit par Défense de la France en 1943, lequel sera largement diffusé.

que ces documents falsifiés soient le plus fidèles possible aux documents officiels et respectent les logiques administratives. Pour éviter à celles et ceux qui les portent d'être démasqués par un détail anodin ou un simple interrogatoire de routine, le mouvement Défense de la France remet avec chaque jeu de faux papiers des notes de renseignements sur les communes censées les avoir produits.

© Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne (AAMRN)

S'évader des camps d'internement

L'arrestation ne signifie pas forcément la déportation pour les personnes interpellées en raison de leurs activités résistantes. Elle est en revanche quasi systématique pour d'autres catégories, comme les Juifs. En France, une personne arrêtée effectue le plus souvent un séjour dans un camp de transit avant d'intégrer un convoi de déportés vers le Reich. Ces périodes d'internement sur le sol français ou de transport outre-Rhin peuvent être l'occasion d'une évasion. Cela reste cependant assez rare du fait des mesures de surveillance mises en place et surtout des risques de représailles collectives.

Les évasions collectives sont les plus risquées et donc les moins fréquentes, tant elles nécessitent un degré important d'organisation et de nombreuses complicités. Celle intervenue au camp de Compiègne le 22 juin 1942 rassemble ces conditions favorables et profite d'un événement opportun : la réparation du puisard creusé dans le sol près de la cuisine afin de récolter l'eau, qui permet de cacher le percement d'un tunnel. L'initiative, pilotée par les prisonniers communistes, est prise en réaction à la menace d'une déportation massive. L'évasion collective de 19 internés suit de peu l'organisation des deux premiers convois massifs partis de Royallieu vers Auschwitz les 27 mars et 5 juin.

Alors que la perspective d'un débarquement allié se précise à partir de 1943, les autorités nazies en France s'inquiètent de la multiplication des mutineries et des évasions depuis les camps et les prisons de Vichy. Durant le second semestre

de l'année 1943, la Sipo-SD de Paris signale plus de 200 évasions. En avril, 40 internés du camp de Voves (Eure-et-Loir) se font la belle alors qu'une mutinerie a éclaté le 19 février à la centrale d'Eysses (Lot-et-Garonne). Ces évasions collectives servent de prétexte aux Allemands pour intensifier les déportations.



© Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne (AAMRN)

Photographie du tunnel de Compiègne creusé par les détenus pour s'évader.

Informer et protester

Une connaissance limitée de l'univers concentrationnaire

L'existence de camps de concentration en Allemagne destinés à interner les opposants était connue avant la guerre puisque des reportages ont pu être publiés sur le sujet dès les années 1930 (comme celui réalisé en mars 1933 par Marie-Claude Vaillant-Couturier sur le camp de Dachau). Mais la déportation massive des populations juives dans le cadre d'un processus d'anéantissement qui se met en place sur le front de l'Est à partir de l'été 1941, puis dans toute

l'Europe à la suite de la conférence de Wannsee (janvier 1942), a été volontairement entourée par les nazis d'un certain secret. Le témoignage de Simone Veil dans son autobiographie *Une vie* montre que l'on sait peu de choses : « *Je n'ai jamais entendu parler à Drancy de chambres à gaz, de fours crématoires ou de mesures d'extermination. Tout le monde répétait que nous devions être acheminés en Allemagne pour y travailler "très dur". Mais vers quelles destinations ? Faute de le savoir, on parlait de "Pitchipoi", terme inconnu désignant une destination imaginaire.* »

La circulation d'informations malgré tout

Dans un tel contexte, protester contre les rafles opérées, avertir les populations des atrocités commises par les Allemands et, lorsqu'on le sait, de ce qui se passe dans les camps, devient essentiel. Les renseignements concernant la politique d'extermination allemande sont rares, mais pas inexistantes. Certains massacres de masse opérés par les nazis ne sont pas passés inaperçus. Dans son numéro du 25 juin 1942 et les suivants, le *Daily Telegraph* publie une série d'articles évoquant l'extermination des Juifs polonais. Ces informations sont reprises en français par la BBC dès le 1^{er} juillet 1942, et sont donc connues par là des mouvements de Résistance et d'une partie de la population qui écoute la radio anglaise.

S'il était difficile de mesurer leur ampleur et leur caractère systématique, des informations circulaient sur les atrocités perpétrées par les nazis. Face au renforcement des persécutions anti-juives au cours de l'été 1942 en Europe de l'Ouest et le début des déportations de masse, la conscience d'un péril désormais mortel se renforce, notamment parmi les Juifs, même si la connaissance de l'extermination demeure embryonnaire et variable selon les individus, les périodes et les territoires. Avec des différences selon les territoires, le sort des familles pourchassées et martyrisées suscite de nouvelles stratégies de survie et l'aide d'une partie de la population. Celle-ci ne représente cependant pas la majorité des individus.

Premières protestations

Dans certains pays, les premières rafles ou déportations conduisent à des manifestations publiques de protestation, individuelles et collectives, qui restent cependant rares. En février 1943 en Allemagne, des femmes dont les maris juifs ont été arrêtés (fin 1942, ils n'avaient pas encore été déportés) se rendent sur le lieu de leur incarcération et demandent : « Rendez-nous nos maris ». En Bulgarie, un mouvement de désobéissance civile au port de l'étoile jaune se développe en 1942 avec le soutien de la population. Après les déportations de mars 1943, 43 députés signent une pétition pour manifester leur opposition. Mais protester ne suffit plus pour sauver les vies. Même s'ils restent le fait d'une minorité, des actes pour aider les persécutés, et plus particulièrement les Juifs, émergent et se multiplient, notamment après les premières rafles à l'Ouest.

La grande grève de février 1941 aux Pays-Bas



© Verzetsmuseum Amsterdam, cote 111659.

Amsterdam, la rafle du 22 février 1941 provoque le déclenchement des grèves de février.

S'il a fallu mettre en place et inventer des procédés pour aider les personnes menacées, les populations ont aussi eu recours aux modes d'action traditionnels pour protester contre les mesures de déportations et tenter d'y faire échec. Il en est ainsi du recours à la grève, qui en paralysant l'activité pour exprimer un désaccord et faire entendre ses revendications, constituait depuis le XIX^e siècle le principal moyen de lutte de la classe ouvrière. Aux Pays-Bas, un vaste mouvement social se déclenche à la suite des premières rafles de juifs ordonnées à Amsterdam en février 1941 par le gouverneur autrichien, Arthur Seyss-Inquart. Le 25 février, une réunion en plein air est organisée sur le Noordermarkt, afin de mettre sur pied une résistance pacifique. Les membres du parti communiste clandestin impriment des tracts qui appellent à la grève générale dès le lendemain matin. Les conducteurs du tramway d'Amsterdam, premiers à se mettre en grève, sont rejoints par les fonctionnaires des autres services municipaux dont le personnel enseignant. Le grand magasin De Bijenkorf suit le mouvement. Le 26 février 1941, 300 000 personnes défilent dans Amsterdam, bloquant la vie de la ville et prenant les occupants nazis par surprise. Le mouvement s'étend également aux principales villes de province (Haarlem, Zaandam, Hilversum...). Cette « grève de février » (*Februaristaking* en néerlandais) constitue aux Pays-Bas le premier acte collectif de grande ampleur de Résistance contre les nazis, mais aussi contre leur projet idéologique.

L'évocation du système concentrationnaire dans la presse clandestine en France

Si l'évocation des camps dans la presse clandestine vise avant tout à attaquer l'Allemagne et ceux qui la soutiennent, elle a aussi contribué à informer les populations et à éveiller les consciences, préalables indispensables à l'action. Dès les années 1930, les camps de concentration ouverts par le régime nazi sont connus. Les informations diffusées par les antinazis allemands pour dénoncer la répression, mais aussi par les nazis eux-mêmes pour susciter un climat de peur parmi les opposants à la dictature hitlérienne, sont relayées dans toute l'Europe. En janvier 1940 en France, au début du conflit, le magazine *Match* publie un grand reportage illustré de photographies sur les camps de l'Allemagne nazie.

Lorsque les conditions de détention et les finalités des camps de concentration évoluent après le début de la guerre, ces changements ne sont pas immédiatement perçus. Les informations qui passent les contrôles dans les rares courriers écrits par certains déportés contribuent à faire prendre conscience de la terreur organisée du système concentrationnaire, mais elles sont peu nombreuses. Quelques journaux (*L'Humanité*,

Défense de la France, *Le Franc-Tireur*, etc.) rendent compte des conditions de vie terribles des déportés. Souvent mise sur le même plan que le travail forcé, la spécificité du sort des Juifs, cible d'un processus d'anéantissement, n'est toutefois pas saisie.

Dans un premier temps, la presse clandestine n'effectue pas de distinction entre camps de concentration et centres de mise à mort. Rapidement cependant, des informations parviennent de Pologne et sont reprises à la fois par les radios alliées et par la presse clandestine de la Résistance juive (*Fraternité*, *J'accuse*, *Notre Voix*, etc.). L'objectif de cette médiatisation (dont la portée, si elle est réelle, doit être nuancée du fait du caractère clandestin des publications, même si l'audience s'accroît à partir de 1943) consiste à alerter les Juifs de France du danger de mort qui les menace s'ils sont déportés, leur permettant d'essayer d'échapper aux arrestations. La presse clandestine de la Résistance non juive (*L'Humanité*, *Le Franc-Tireur*, *Libération*, *Combat*, etc.), de son côté, dénonce, quoique de manière ponctuelle, les mesures antisémites et appelle à la solidarité envers les persécutés. Ces appels contribuent à sensibiliser la population



Le 30 septembre 1943 *Défense de la France* publie un numéro spécial « Les fruits de la haine », consacré aux tortures infligées aux résistants par la Gestapo et par la police de Vichy dans les prisons, et dans les camps de concentration.

et encouragent le développement d'actes destinés à aider des hommes, des femmes et des enfants dont on ne peut plus ignorer qu'ils sont la cible d'une politique criminelle.

Ccoll. Fondation de la Résistance

Les rapports Pilecki sur le camp d'Auschwitz

Informers, c'est aussi alerter ceux qui se battent encore contre l'Allemagne nazie, dans l'espoir qu'ils interviennent. Les rapports réalisés par Witold Pilecki constituèrent l'une des principales tentatives visant à alerter les Alliés sur la réalité du système concentrationnaire nazi.

Officier de l'armée polonaise ayant rejoint l'*Armia Krajowa* (AK, l'armée secrète), le capitaine Witold Pilecki se porte volontaire pour être emprisonné dans le camp d'Auschwitz afin de recueillir des renseignements sur son fonctionnement et

les atrocités qu'y commettent les nazis, puis de s'échapper ensuite afin de faire connaître les informations obtenues. Il se laisse arrêter par les Allemands à Varsovie le 19 septembre 1940 et se retrouve le 22 septembre à Auschwitz.

Au cours de ses trois années de détention à Auschwitz, Witold Pilecki parvient à créer un mouvement de résistance au sein du camp, le ZOW. Il réussit également à faire parvenir au commandement de l'AK des informations sur ce qui se déroule au quotidien dans le camp.

Witold Pilecki s'évade d'Auschwitz en avril 1943. Après sa fuite, il rédige trois rapports qui résument les activités du ZOW à Auschwitz, ainsi que ce qui se passe à l'intérieur du camp. Les deux premiers sont écrits en 1943, le dernier en 1945, depuis le camp de prisonniers de guerre situé en Italie où se trouvait Pilecki après sa participation à l'insurrection de Varsovie en août 1944.

Avec les rapports rédigés par Jan Karski, ceux de Pilecki constituent l'une des rares sources primaires au sujet de la Shoah. Par ces témoignages, l'auteur s'efforça d'alerter le monde sur le processus d'extermination des Juifs en cours à Auschwitz. Les informations fournies par Pilecki lors de sa détention et les rapports rédigés après son évasion ont en effet été transférés aux Alliés grâce à l'AK.

Witold Pilecki entre au camp d'Auschwitz en septembre 1940 en tant que prisonnier n° 4859. Il se fait interner volontairement pour recueillir des informations.



The Archive of The State Museum Auschwitz-Birkenau in Oswięcim

Aider et sauver

L'aide aux persécutés, menacés ou non par la déportation, se retrouve dans tous les pays de l'Europe allemande. Si son ampleur ne doit pas être surestimée, elle fut réelle et permit de sauver des milliers de vies.

Il convient de distinguer l'« aide » du « sauvetage » : si l'aide a bien pour but le sauvetage, elle n'y conduit pas nécessairement. D'abord, parce que l'aide apportée n'a pas toujours permis de sauver. Ensuite, parce que celles et ceux qui sauvent n'ont pas forcément la conscience d'agir dans ce but. Par ailleurs, l'aide aux persécutés mobilise le plus souvent un ensemble d'acteurs, une chaîne d'initiatives nécessaires à la survie. Elle est une des principales formes de la Résistance civile. Civile au sens où elle se pratique sans armes, et où elle n'a pas systématiquement un sens politique (elle implique cependant un refus de l'occupation et de son corollaire, la persécution). Elle n'est cependant pas sans lien avec la Résistance organisée, qui elle-même peut monter des actions en ce sens.

Des spécificités selon les contextes

Au-delà de ces points communs, il convient de rappeler l'importance de la prise en compte du contexte national, voire local. Différents facteurs ont pu jouer, propres à l'histoire et à la géographie du territoire (espaces où se cacher, proximité d'un territoire d'accueil) et aux sociétés concernées (cohésion sociale, importance de l'antisémitisme avant-guerre, statut des futurs persécutés). Ils influencent l'ampleur, la chronologie, la forme, le succès de cette aide. En France, l'exemple du Chambon-sur-Lignon, montre l'importance de ce contexte. Aujourd'hui lieu de mémoire, il fut un haut lieu de sauvetage des Juifs, mais aussi des résistants, des réfractaires au STO... À l'isolement relatif du lieu, qui connaît une tradition d'accueil, s'ajoute une volonté des populations locales, elles-mêmes marquées par les persécutions à l'encontre des protestants dans les siècles passés, de porter secours. Faux papiers, refuges, aide à l'évasion vers la Suisse ont permis de sauver plus de 1 000 personnes.

Il faut également tenir compte du statut du territoire dans l'Europe sous domination allemande et de la politique menée par l'occupant : dans les pays placés sous administration directe, surtout quand les États ont cherché à modérer la politique antisémite des Allemands, ceux-ci ont pu jouer un rôle d'écran. Ainsi, en Italie, en Finlande,

au Danemark ou en Bulgarie à partir de 1942-1943. En 1942, Himmler a beau faire pression sur les autorités finlandaises pour qu'elles déportent les 2 000 Juifs présents sur leur territoire, il se heurte à un refus. En Hongrie, où l'antisémitisme était fort dans les années 1920-1930, les autorités mettent en œuvre jusqu'en 1941 les politiques d'exclusion puis de déportation des Juifs (18 000 Juifs étrangers déportés en août 1941, plusieurs milliers tués). Mais à l'été 1942, quand les nazis réclament 100 000 Juifs, le nouveau gouvernement de Nicholas Kallay s'y oppose (en mars 1944, les Allemands prennent le contrôle du pays et 600 000 Juifs furent déportés en quelques mois). L'Italie n'a pas mis en œuvre une politique de déportation massive des Juifs sur son territoire, et les départements français sous contrôle de l'État italien sont restés un refuge pour les Juifs jusqu'à leur prise de contrôle par l'Allemagne en septembre 1943.

Le rôle de la société civile

À différentes échelles – nationale, locale – la société civile a joué un rôle fondamental dans l'aide aux persécutés, dans une forme de résistance au processus de persécution conduisant à la déportation. Des organismes ont pu contribuer aux opérations d'aide et de sauvetage, notamment de sauvetage des Juifs. On peut citer l'exemple de la Zegota en Pologne ou encore de la Belgique avec le Comité de défense des Juifs (CDJ), qui informa les Juifs et leur conseilla de ne pas se rendre au lieu de départ des déportations à Malines, et développa un réseau de cachettes dans le pays. En France, ces organisations juives et non-juives ont

Liste des enfants juifs cachés par le Comité de défense des Juifs belges, 1940-1944.



© Mémorial Yad Vashem



Le Chambon-sur-Lignon, un lieu de sauvetage.

© Fonds Darcissac, Lieu de mémoire du Chambon-sur-Lignon

recours à toutes les possibilités légales, mais mènent aussi des actions clandestines (et/ou évoluent d'une stratégie à l'autre). L'Amitié chrétienne du Père Chaillet qui opère depuis Lyon, ou le Comité Amelot (qui regroupe diverses organisations juives d'assistance) s'occupent de faire passer la ligne de démarcation ou la frontière à des Juifs pour leur permettre d'échapper aux rafles. La Cimade a une activité à la fois légale, d'assistance dans les camps d'internement, et clandestine (faux papiers, passage vers la Suisse). L'Œuvre de secours aux enfants (OSE), organisation juive, propose d'abord une aide sociale multiforme aux enfants juifs, avant de basculer en 1942 dans une action clandestine pour organiser leur sauvetage (réseau Gare).

Au-delà de ces organisations, il convient également de rappeler l'importance des actions individuelles, qui pouvaient s'inscrire ou non dans un réseau de sauvetage. En France, certains membres de l'Église catholique ne se contentent pas de condamner les rafles mais passent à l'action concrète en animant des filières de sauvetage, comme l'évêque Paul Rémond à Nice ou l'abbé Folliet en Haute-Savoie. En Allemagne, Oscar Schindler sauve entre 1 000 et 1 200 Juifs en les faisant travailler. En Pologne, Jan Dobraczynski, écrivain qui avait pourtant affirmé des positions anti-juives, usa de sa position de directeur de la division des Affaires sociales de la municipalité de Varsovie pour faire admettre illégalement 300 enfants juifs dans des orphelinats et des couvents, afin de les sauver. La complicité du tissu social était fondamentale. Des hommes et des femmes ont pu, ponctuellement ou régulièrement, apporter de l'aide à des individus menacés d'arrestation et de déportation : Juifs, résistants... en leur fournissant un repas ou un abri. Ces personnes qui ont contribué à sauver des Juifs ont, pour certaines, reçu le titre de Justes parmi les Nations. Si les motivations de chacun ont pu obéir à des facteurs divers (certains, cependant, ont pu en tirer un bénéfice matériel), beaucoup ont agi de manière désintéressée.

Un sauvetage exceptionnel en gare de Lille-Fives

Peu de personnes raflées ont pu se soustraire à la déportation après avoir été arrêtées en France. Le sauvetage de près de 60 personnes, en gare de Lille-Fives le 11 septembre 1942, reste un cas exceptionnel, accompli grâce à l'action des cheminots et d'une partie de la population locale.

Ce 11 septembre, veille de la fête juive de Roch Hachana, un jour où les familles se réunissent, le général Niehoff, chef de l'OFK 670, lance une grande rafle à Lille et dans l'ensemble du bassin minier. Les Allemands ont prévu de rassembler les Juifs arrêtés dans un même lieu, la gare de Lille-Fives. Ceux et celles arrêtés dans l'agglomération lilloise, qui sont les premiers arrivés, doivent attendre pendant de longues heures la venue de ceux interpellés plus loin, à Lens, à Valenciennes, etc. Cette attente se déroule le long d'une voie ferrée sous la surveillance de sentinelles

allemandes. Des cheminots assistent à la scène. Plusieurs d'entre eux, touchés par ce qu'ils voient, décident d'agir. Ils entreprennent alors de s'organiser pour tenter de sauver le plus de personnes possibles. La configuration des lieux est favorable. En effet, le site est une gare de dépôt (où sont préparés les trains) et non une gare de voyageurs. Il comprend plusieurs bâtiments donnant à la fois sur les voies mais aussi sur les rues avoisinantes. Une telle disposition peut faciliter les caches et les évasions. Il est, par ailleurs, inséré dans le quartier ouvrier de Fives, où des complicités sont possibles (celle du cafetier Marcel Sarrazin par exemple). D'après le dossier du chef de gare, Jean Mabille, au moins 25 cheminots du dépôt portent secours aux personnes arrêtées, en particulier des enfants, les soustrayant ainsi à la déportation. D'autres personnes



Extrait du plan de la ville de Lille publié par les annuaires Ravet-Anceau en 1930.

extérieures au personnel de la gare sont aussi intervenues comme, par exemple, les infirmières de la clinique Ambroise Paré qui ont pu sauver un bébé, le petit Michel Baran, né quelques jours plus tôt. Dans les jours qui suivent la rafle, un comité de secours est créé à Lille afin de protéger tous ceux qui ont été sauvés, montrant l'importance des chaînes de solidarité dans le sauvetage.

Les sauvetages dans les camps du Midi

Les rafles de l'été 1942 en zone dite libre et en zone occupée ont provoqué des réactions publiques. Les plus célèbres sont les lettres pastorales lues en chaire par des prêtres dans les diocèses de l'archevêque Jules-Géraud Saliège à Toulouse, de l'évêque de Montauban Pierre-Marie Théas et du cardinal, primat des Gaules, Pierre Gerlier. Les temporalités sont différentes. L'archevêque Saliège diffuse son message le 23 août au début des rafles. Pierre-Marie Théas répond en écho le 30 août ; tandis que le cardinal Gerlier rédige le 2 septembre un message lu le 6, après les rafles. Les religieux de Toulouse et de Montauban évoquent le racisme. Le dernier dénonce les lois antisémites. L'archevêque de Toulouse y voit une expression de la France vaincue incapable de dire non. La position du cardinal Gerlier est quant à elle plus complexe et ambiguë. La violence et la haine sont dénoncées, mais il continue de soutenir « l'ordre nouveau ».

Ces déclarations ont trop souvent été présentées comme des réactions individuelles, alors qu'elles prennent place au sein d'un réseau complexe qui mêle organisations clandestines, associations caritatives et sociabilités régionales. Elles s'inscrivent



Le 27 août 1942, des Juifs étrangers raflés par les policiers et les gendarmes arrivent à Vénissieux.

dans un processus fait d'initiatives multiples, portées par de nombreux acteurs dont : le Comité de Nîmes de secours aux réfugiés ; les Amitiés chrétiennes ; le mouvement Témoignage chrétien ; des hommes et des femmes, religieux et laïcs. L'activité de certaines de ces organisations illustre le continuum qui peut exister entre les actions légales et caritatives et des organisations de Résistance.

L'un des actes fondateurs de cette action collective s'est joué à Lyon, où

711 Juifs ont été transférés de la région lyonnaise vers Drancy, dont 545 regroupés dans un camp transitoire à Vénissieux. Cette arrivée massive confronte le préfet Angéli à des difficultés d'organisation. Proche du cardinal Gerlier, qui préside le Comité d'aide aux réfugiés (CAR), il lui demande d'en mobiliser les associations caritatives pour gérer ce camp. Elles iront plus loin, et leur action permettra de sauver tous les enfants.



La résistance des cheminots : l'exemple de Léon Bronchart

Aider, c'est d'abord refuser de participer aux déportations. Cette forme de Résistance a existé dans de nombreux pays, même si elle ne doit pas être surestimée. Pendant l'Occupation, des déportations sont organisées par les nazis depuis la France vers les centres de mise à mort ou vers les camps de concentration du Reich. De nombreux transferts de prisonniers, *via* des convois, ont lieu vers des camps de rassemblement (Compiègne, Drancy, Romainville). En outre, les politiques répressives menées par le régime de Vichy conduisent à l'internement de nombreuses personnes jugées indésirables et à des transferts entre les



Portrait de Léon Bronchart.

Archives amicales Dora-Ellrich

différents lieux de détention, prisons et camps d'internement. Ces déplacements nécessitent des trains et des conducteurs. Dans le cadre de l'application des clauses de l'armistice de juin 1940, la SNCF est chargée de ces opérations ordonnées par les Allemands. Les refus d'appliquer ces ordres inhumains et contraires aux conventions sur le droit des personnes en territoire occupé ont été extrêmement peu nombreux. Quand ils existent, il en est resté peu de traces. Seul fait historiquement avéré, le refus de conduire un train de prisonniers politiques entre la centrale d'Eysses (Lot-et-Garonne) et le camp de Saint-Paul-d'Eyjeaux (Haute-Vienne)

émane du cheminot Léon Bronchart. Ancien combattant de la guerre 1914-1918 fait prisonnier en septembre 1914, lui-même avait tenté de s'évader à plusieurs reprises des camps d'Allemagne où il avait été envoyé. Il entre à la compagnie des chemins de fer en 1919, où il est toujours employé en 1940. Son refus du 31 octobre 1942 de conduire le train convoyant les prisonniers en gare de Montauban (alors en zone non occupée), pour lequel il a été sanctionné par le conseil de discipline de la SNCF, est le seul exemple connu d'acte de cette nature. Engagé dans la Résistance au sein du mouvement Combat, Bronchart connaît la déportation : envoyé au camp de Dora, il en reviendra. Le titre de Juste parmi les Nations lui a été décerné en 1994. Depuis 2016, une plaque installée à la gare de Brive-la-Gaillarde immortalise son action.

Le sauvetage des Juifs au Danemark

Le sauvetage des Juifs du Danemark constitue un des exemples les plus emblématiques de résistance à la Déportation en Europe, et illustre tant l'importance de la mobilisation de différents acteurs que la nécessité d'une chaîne d'actes pour mettre en œuvre le sauvetage. Plus de 95 % des Juifs présents dans le pays en 1940 furent sauvés.

Après l'invasion allemande, le Danemark est mis sous tutelle par l'Allemagne. Le pays peut conserver son gouvernement, son Parlement et son armée. Le gouvernement danois fait le choix de la collaboration pour protéger sa politique intérieure des ingérences. En octobre 1942, il refuse ainsi d'appliquer la législation antijuive.

À l'été 1943, alors que l'hostilité du gouvernement danois ne cesse de croître à l'égard du Reich, les Allemands décident de le dissoudre et prennent le contrôle du pays, où la loi martiale est décrétée. Werner Best, plénipotentiaire du Reich, reçoit l'ordre d'Hitler de déporter les Juifs du Danemark le 18 septembre 1943. Des désaccords émergent au sein des autorités allemandes sur l'opportunité d'une telle décision au regard des tensions dans le pays. Georg Ferdinand Duckwitz, attaché à l'ambassade d'Allemagne, ne parvenant pas à faire renoncer Best, fait fuiter l'information à la Résistance quelques jours avant la rafle prévue le 1^{er} octobre. Celle-ci la fait circuler, et elle est répétée par le rabbin de Copenhague à l'office du 29 septembre. La société civile, et notamment le tissu associatif, se mobilise pour cacher les Juifs. Il faut désormais sauver les Juifs cachés. La proximité d'un pays d'accueil et la mobilisation de la société civile permettent de les évacuer par bateau vers la Suède dans les jours qui suivent. Quatre cent soixante-quinze personnes, soit 6,7% de la communauté juive, sont finalement arrêtées et déportées au camp de transit de Theresienstadt.

La mobilisation des institutions et de la société civile a donc permis de sauver 7 200 Juifs. Si les historiens reconnaissent l'exceptionnalité de ce sauvetage, ils apportent de la nuance, en rappelant par exemple que la collaboration danoise a aidé la machine de guerre nazie. Son exemplarité a pu par ailleurs donner lieu à des mythes : contrairement à ce qui a pu être dit, le roi Christian X n'a ainsi jamais porté d'étoile jaune en signe de solidarité.



© Museet for Danmarks Frihedskamp

Des pêcheurs danois utilisent leur bateau pour aider des Juifs à échapper aux persécutions en passant par la mer vers la Suède voisine, territoire neutre.

Des situations différentes selon les contextes

Du fait de la multiplicité des statuts et des contextes, les Juifs persécutés n'ont pas été confrontés aux mêmes situations en fonction du lieu où ils vivaient dans l'Europe sous domination allemande. Les chronologies ont pu varier selon les situations (le processus d'extermination

intervient plus précocement à l'Est qu'à l'Ouest). Les possibilités d'échapper aux rafles et déportations n'ont pas été les mêmes (75 % de la communauté juive en France a pu survivre alors que la quasi-totalité des Juifs de Pologne ont été exterminés). Deux situations singulières

constituent deux cas extrêmes : la zone d'occupation italienne en France entre novembre 1942 et août 1943 d'un côté, où les mesures de persécution n'étaient pas appliquées ; l'Allemagne de l'autre, où la survie des Juifs dans la clandestinité se révélait particulièrement difficile.

Un territoire-refuge, la zone d'occupation italienne

Lorsqu'il décide d'envahir le Sud de la France au lendemain du débarquement allié en Afrique du Nord, Hitler laisse à son allié italien une vaste zone d'occupation dans le Sud-Est. Soucieuses de leurs pouvoirs dans leur zone d'occupation et ne tolérant aucune ingérence, que ce soit des Français ou des Allemands, les autorités italiennes s'opposent aux rafles de Juifs qui se déroulent ailleurs en France depuis l'été 1942. S'ils ne sont pas menacés d'arrestation, ils n'en restent pas moins étroitement surveillés par les autorités italiennes qui les assignent à résidence.

Alors que des Juifs affluent vers leur zone d'occupation pour échapper aux rafles, les autorités italiennes décident d'organiser leur regroupement autour de deux pôles : Saint-Martin-de-Vésubie au sud et le Pays du Mont-Blanc au nord. Cette politique

conduit entre un et deux milliers de Juifs en Haute-Savoie au cours du printemps 1943. Les stations de Megève et de Saint-Gervais sont choisies par les Italiens comme principal site pour les accueillir. Une micro-société s'y organise, avec ses écoles, ses services de santé, ses pratiques religieuses et culturelles.

Saint-Gervais et Megève sont également des plaques tournantes de nombreuses filières de sauvetage organisant le passage en Suisse toute proche, et ce malgré le contrôle renforcé de la frontière. Ces filières qui avaient commencé à se mettre en place dès 1942 continuent de se développer à l'initiative de plusieurs organisations juives, comme l'Œuvre de Secours aux enfants (OSE) ou le Mouvement de la jeunesse

sioniste (MJS), ou non juives, comme la Cimade ou les réseaux de Témoignage chrétien. Elles intensifient leur action à partir de juillet 1943 : la chute de Mussolini en Italie laisse entrevoir la fin de l'occupation italienne avec une arrivée prochaine des Allemands, et un danger réel pour les Juifs. Avec l'aide de passeurs locaux, le réseau de Georges Loinger développé au sein de l'OSE parvient à faire passer plusieurs centaines d'enfants au niveau d'Annemasse en juillet et août 1943. Mila Racine et Marianne Cohn multiplient également les allers-retours entre le secteur de Saint-Gervais et la frontière pour permettre de faire passer en Suisse les groupes d'enfants qu'elles accompagnent.



Marianne Cohn.

La survie des Juifs au cœur même du Troisième Reich : le système des « U-Boot » à Berlin

En Allemagne, au cœur même du Troisième Reich, les possibilités de survie des Juifs persécutés étaient des plus limitées. Quelques voix dissidentes appellent au sursaut en leur faveur. Les actions visant au sauvetage sont particulièrement difficiles. Des initiatives, certes ponctuelles, s'y sont toutefois développées pour leur venir en aide. Sur les 10 000 à 15 000 Juifs d'Allemagne passés à la clandestinité en milieu urbain, 5 000 ont ainsi survécu.

Lorsque le Reich interdit définitivement toute émigration officielle le 23 octobre 1941, 165 000 Juifs demeurent en Allemagne, la plupart à Berlin. Ils doivent porter l'étoile jaune depuis le 1^{er} septembre. En février 1943, une grande rafle est organisée sur leur lieu de travail et à leur domicile. Les Juifs arrêtés sont alors placés en camps de transit ou déportés. Des hommes et des femmes, cependant, parviennent à survivre dans la clandestinité : munis de faux papiers, ou sans papiers, n'arborant pas l'étoile jaune, ce sont ceux qu'on appelle les « U-Boot » (sous-marins).

Se considérant comme « illégaux », ils et elles se cachent, circulant d'un endroit à l'autre – à la différence d'Anne Frank à Amsterdam, confinée avec sa famille dans un seul endroit.

En ville, ces personnes risquent d'être reconnues. Elles doivent donc partir. Vivant dans des forêts, dans des cabanes de jardins ouvriers, dans des greniers, leur vie n'est alors possible qu'avec l'aide d'Allemands et d'Allemandes non juifs bienveillants. Certains assurent leur approvisionnement, alors qu'il est difficile de trouver de la nourriture en temps de rationnement. Des médecins de confiance soignent les malades. Les Juifs clandestins bénéficiaient donc d'une chaîne de solidarité, depuis la personne qui leur a fourni des faux papiers à celle qui les soigne : cette protection peut être fournie au titre de l'entraide humaine, mais donne aussi lieu à des rétributions. L'un des cas les plus connus est celui d'Inge Deutschkron : elle et sa mère ont pu bénéficier de l'aide de 20 familles berlinoises.



Ella et Inge Deutschkron, 1939. Elles ont vécu cachées de 1943 à 1945.

Les « sous-marins » vivent dans la crainte d'être dénoncés, par leurs voisins, par leurs protecteurs mêmes, mais aussi par d'autres Juifs stipendiés par la Gestapo (« Greifer »), eux-mêmes placés devant l'alternative : « collaboration ou déportation ».

Le recours à la lutte armée pour échapper à la répression et à la persécution

Lutter par les armes

À la fin de la guerre, la lutte armée est la plus connue des formes de Résistance, et celle qui est la plus mise en avant pour alimenter des discours patriotiques visant à souligner le rôle joué par les résistances en Europe aux côtés des Alliés dans la victoire militaire. Elle a aussi été plus facile à appréhender après-guerre, par les mémoires et par l'histoire car plus visible, à l'efficacité plus évidente à saisir, et s'inscrivant dans des représentations classiques de la lutte.

Selon les contextes, cette lutte armée a connu des chronologies différentes : elle est plus précoce en Pologne ou dans les Balkans, où le phénomène des partisans apparaît rapidement après la défaite des armées régulières, qu'en Europe de l'Ouest où elle ne prend véritablement de l'ampleur qu'à partir de 1943 et surtout 1944. Elle a également pu revêtir des formes variées, selon les moments de la guerre, les espaces mais aussi les groupes ou individus concernés (sabotages et attentats, exécutions de responsables allemands ou de collaborateurs, guérilla menée en milieu urbain par des commandos et groupes francs ou en milieu rural par les partisans ou maquisards).

Lutter contre la Déportation

Il a souvent été dit que cette lutte armée, privilégiant des objectifs ayant un intérêt stratégique sur le plan militaire, n'avait pas cherché à empêcher les déportations et à sauver les persécutés. Si ce ne fut pas l'objectif premier, des actions menées dans ce but ont pourtant existé, comme les attaques de convois de déportés – restées rares cependant.

Par ailleurs, les liens entre la lutte armée et la résistance à la Déportation doivent également être pensés sous un autre angle que celui de l'action directe pour empêcher la déportation. Tout d'abord parce que la résistance armée, en combattant les forces ennemies, participe à rapprocher la victoire alliée qui s'accompagnera de la fin des persécutions et déportations pratiquées par les nazis dans toute l'Europe. Ensuite, certains attentats ont pu prendre pour cible des hauts responsables allemands directement impliqués dans le processus de déportation et d'extermination, qui jouaient un rôle clé dans sa mise en œuvre que leur assassinat a pu un temps désorganiser. Ce fut le cas de celui organisé à Prague le 27 mai 1942



© Mémorial de la Shoah

Membres de l'Armée juive - Organisation juive de combat (AJ - OJC) lors d'une prise d'armes au Chambon-sur-Lignon, [non daté].

par un commando d'agents tchèques travaillant pour le SOE contre Reinhard Heydrich, l'un des idéologues de la « Solution finale », vice-gouverneur de Bohême-Moravie et directeur du RHSA, le service central de sûreté du Reich. Par ailleurs, des personnes cherchant à échapper aux rafles et à la déportation ont pu trouver refuge, et intégrer des unités combattantes, au sein des différentes organisations armées qui se développent dans la clandestinité, notamment les groupes de partisans en Pologne, Yougoslavie, Grèce, les maquis en France ou les *partigiani* italiens.

Au-delà du rôle joué par les organisations de Résistance, il convient de rappeler que la lutte a pu venir de l'intérieur du système de répression, à l'initiative même des personnes opprimées. C'est le cas des révoltes armées contre la déportation au sein des ghettos par exemple, comme le montre le soulèvement du ghetto de Varsovie en 1943.

Résistance juive et lutte armée en France

Dans toute l'Europe, l'engagement dans la lutte armée a pu constituer pour des Juifs et Juives entrés en Résistance une réaction aux déportations raciales pratiquées par le Reich. Pour eux, la lutte ne s'intègre alors pas seulement dans le cadre d'un combat patriotique, mais a pu représenter aussi une réponse, à titre personnel ou au nom de l'ensemble des Juifs aux persécutions menées à leur encontre par les nazis. En France, les combattants juifs sont nombreux au sein des FTP-MOI, l'une des branches militaires du Parti communiste. Des Juifs intègrent par exemple le groupe dirigé par Missak Manouchian, dont les membres seront exécutés en 1944. Marcel Rajman, Juif polonais, participe ainsi à la plupart des actions de guérilla du groupe. Il a fait le choix de la lutte armée à partir de la fin 1942, notamment pour venger une partie



Photographie anthropométrique de Marcel Rajman, 18 novembre 1943.

© Archives de la Préfecture de police de Paris, GB 186

de sa famille arrêtée lors de la rafle du Vel'd'hiv et déportée. Les Allemands utilisent la présence de combattants et combattantes juifs dans leur propagande pour ternir le groupe Manouchian (voir la célèbre affiche rouge).

Si certains et certaines parmi les combattants et combattantes ont rejoint des organisations résistantes qui n'étaient

pas exclusivement juives comme les FTP-MOI, des organisations spécifiquement juives de combat ont également pu se développer en France. L'Armée juive (AJ) crée plusieurs maquis dans le massif des Cévennes, avec notamment un centre d'instruction à Rec, un maquis à Biques qui se déplacera ensuite vers la montagne Noire tandis que les Éclaireurs israélites de France (EIF) créent un maquis à La Malquière, près de Vabre.

Ces maquis étaient principalement composés de Juifs français et étrangers très attachés au judaïsme et au projet sioniste et qui avaient l'objectif de s'installer après la Libération en Palestine pour participer à la création de l'État d'Israël. Dans les camps, ces combattants levaient le drapeau tricolore et le drapeau bleu-blanc, chantaient à la fois la *Marseillaise* et l'*Hatikvah*.

L'insurrection du ghetto de Varsovie

L'insurrection du ghetto de Varsovie, du 19 avril au 16 mai 1943, est le plus grand soulèvement de Juifs de la Seconde Guerre mondiale et le premier en Europe occupée. Il constitue un exemple de lutte armée menée par les Juifs de l'intérieur du ghetto pour empêcher la déportation, et soutenue matériellement par la Résistance polonaise.

C'est en Pologne, où la communauté juive est la plus importante d'Europe, que les premiers ghettos apparaissent. Le premier est créé à Piotrkow le 8 octobre 1939. En octobre 1940, les Juifs sont assignés à résidence à Varsovie, ville hébergeant 30 % de la population juive polonaise située dans le Gouvernement général de Pologne. La zone est close et emmurée à partir de novembre 1940. Trois cent cinquante mille Juifs sont enfermés dans 3,4 km² (3 % de la superficie de la ville). Certains sont autorisés à sortir pour travailler, de manière forcée, dans les usines allemandes. Le ghetto est administré par un conseil juif, le *Judenrat*.

Les conditions de vie y sont terribles, comme en témoignèrent ensuite les survivants et survivantes. À l'été 1942, près de 100 000 personnes sont déjà mortes de faim, de froid ou de maladie (soit environ 20 % de la population du ghetto). Une vie culturelle intense se maintient cependant, ainsi que des actions éducatives. Emmanuel Ringelblum, un historien juif, et d'autres avec lui, travaillent par ailleurs à collecter des documents et des témoignages. Une première forme de résistance, culturelle et spirituelle, se développe donc.

À Varsovie, les déportations de masse commencent en mars 1942, alors que les rafles se multiplient en Pologne. Le cas du ghetto de Varsovie illustre le fait que, si la ghettoïsation ne fut pas pensée comme une étape d'un génocide dont les différentes phases s'élaborent en fait au cours de la guerre, le regroupement de Juifs dans les ghettos facilite bien leur déportation. Les Juifs sont rassemblés sur l'*Umschlagplatz*, d'où partent les trains de déportation. En juillet, 265 000 Juifs ont été déportés au centre de mise à mort de



Photographie de l'insurrection du ghetto de Varsovie prise de l'extérieur, avril 1943.

Treblinka, 10 000 sont décédés lors des arrestations, 15 000 ont été envoyés dans des camps de travail – soit 300 000 personnes en moins de six mois.

Vers l'insurrection armée

Ces rafles précipitent le projet de résistance armée. Deux organisations se constituent : l'Organisation juive de combat (dirigée par Mordechai Anielewicz et Marek Edelman) et l'Union militaire juive, qui comptent respectivement 500 et 300 membres à la veille de l'insurrection, essaient dans un premier temps d'entrer en contact avec la Résistance polonaise à l'extérieur, notamment pour obtenir des armes, et mènent des actions contre la police juive du ghetto.

Une deuxième vague de déportation commence en janvier 1943 : les nazis décident la liquidation des 35 000 Juifs restant dans le Gouvernement général. Commence ainsi celle du ghetto de Varsovie. Les groupes armés décident alors d'entrer en action, permettant aux Juifs rassemblés sur l'*Umschlagplatz* de s'enfuir. Les déportations sont suspendues, mais la Résistance juive ne reste pas inactive : elle construit un réseau de bunkers souterrains, reliés par des tunnels, où les habitants et habitantes pourront se cacher.

Le 19 avril 1943, veille de la Pâque juive, les forces allemandes sont envoyées dans le ghetto pour le

vider de ses dernières populations (55 à 57 000 personnes). Plus nombreuses et disposant d'une supériorité technique, elles pensent l'emporter facilement. Mais elles se heurtent à une résistance farouche : une partie des habitants et habitantes, emmenés par les groupes armés, refusent de se laisser déporter sans lutter. C'est le début de l'insurrection du ghetto de Varsovie. Les combats, dont on a gardé des images prises par la propagande nazie mais aussi par un pompier polonais, durent vingt-sept jours. Face aux Allemands, les combattants, armés de simples mitraillettes, de grenades et de cocktails Molotov, leur opposent une résistance acharnée. Mais le 16 mai 1943, l'insurrection est matée. « *Le ghetto de Varsovie n'existe plus* », titre le rapport du SS Jürgen Stroop, chef du district de Varsovie. Il recense près de 53 000 personnes déportées, dont 7 000 vers Treblinka, ainsi que 7 000 tuées. Parmi ceux et celles qui parviendront à s'enfuir, plusieurs participeront à l'insurrection de Varsovie en août 1944. Côté allemand, on compte 16 morts et 85 blessés.

La nouvelle du soulèvement se répandit en Pologne, et il fut imité dans d'autres ghettos, et au-delà. Le 19 avril 1948, un monument en mémoire des insurgés est érigé sur les ruines du ghetto. Plusieurs témoignèrent après-guerre, comme Marek Edelman ou Michel Borwicz.

- L'exposition « Juifs, résistants, combattants » sur le Musée de la Résistance en ligne.
- Une piste pédagogique consacrée au ghetto de Varsovie sur Lumni enseignement.
- Une émission consacrée au ghetto de Varsovie composée de quatre épisodes construits autour de témoignages sur France Culture.

FICHE RESSOURCE

RETRACER UN PARCOURS GRÂCE AUX ARCHIVES : LE CAS FRANÇAIS

Trois types de parcours peuvent être retracés dans le cadre du thème de cette année : celui d'une personne ayant résisté à la Déportation ; celui de personnes risquant d'être déportées et qui ont été aidées ; celui d'une personne ayant résisté dans les camps.

Retracer le parcours d'un ou une déporté impose de recourir à différents types d'archives, désormais toutes accessibles, la quasi-totalité d'entre elles sans dérogation. Par ailleurs, une partie est désormais numérisée et accessible sur internet.

Les bases de données en ligne

Les bases de données en ligne permettent d'obtenir de précieuses informations, à partir notamment de renseignements simples : état civil (nom, prénom, date de naissance) et éventuellement du lieu de déportation. Elles sont un point de départ essentiel pour toute enquête biographique.

Les principales bases de données présentes sur le web sont les suivantes :

- La Fondation pour la Mémoire de la Déportation recueille sur son site des données relatives aux personnes déportées par mesure de répression.
- Les informations et archives numérisées du Mémorial de la Shoah permettent de s'intéresser aux déportés et déportées juifs de France : il est possible, avec les informations fournies, de retracer leur parcours dans les lieux d'internement.
- De nombreux documents numérisés et données sont également disponibles sur le site du Service international de recherches de Bad Arolsen (Allemagne), de dimension européenne.
- Enfin, les bases de données proposées par Mémoire des hommes, le portail du ministère des Armées, sont une source précieuse : celles concernant les déportés-résistants ou les morts en déportation indiquent où sont conservés les dossiers du service historique de la Défense concernant des personnes appartenant à l'une de ces catégories. La base « titres, homologations et services pour faits de Résistance » permet par ailleurs de consulter les dossiers déposés pour faire reconnaître un engagement dans la Résistance, même si l'aide aux persécutés figure peu dans ces dossiers. Ces dossiers sont consultables au château de Vincennes.

La consultation d'archives

Plusieurs fonds d'archives comprennent des documents permettant de retracer le parcours d'un déporté ou une déportée depuis la France, de l'arrestation au transport jusqu'à l'arrivée dans le camp.

La Division des archives des victimes des conflits contemporains du ministère des Armées à Caen regroupe des dizaines de milliers de dossiers individuels de demandes de statut d'interné ou déporté, riches de renseignements : modalités de l'arrestation, lieux d'internement et de déportation, déclarations de témoins, etc.

Les archives d'Arolsen – archives SS des camps, entre autres – et du mémorial de la Shoah comprennent des documents relatifs aux camps d'internement, aux rafles et aux listes de transport des déportés juifs de France. Elles permettent de connaître le parcours de celles et ceux qui ont été déportés. Ces informations peuvent être complétées par la consultation d'éléments conservés par les associations et fédérations d'anciens déportés et par les musées-mémoriaux situés à l'emplacement des camps de concentration ou centres de mises à mort.

La préfecture de Police de Paris et les archives départementales conservent des fonds d'archives susceptibles de fournir des précisions sur les conditions d'arrestation et les lieux d'emprisonnement des victimes de la répression et de la persécution : procès-verbaux de police ou de gendarmerie, enquêtes réalisées après-guerre sur les personnes disparues, registres d'écrou des prisons ou des camps, rapports de préfets.

L'importance du témoignage

Mener une recherche biographique implique de consulter les archives et de croiser les sources. Écrire l'histoire d'un déporté suppose de ne pas se contenter des archives administratives et de la répression. D'abord parce qu'elles comportent peu d'informations sur le quotidien des personnes, avant la Déportation et pendant la guerre ou sur la vie quotidienne dans les camps. Mais aussi parce qu'elles ne permettent pas de connaître leur vécu et que bien souvent, par ailleurs, elles ne donnent que le regard porté par les agents de la répression.

Des informations peuvent manquer également, car les fonds sont parfois lacunaires en raison des destructions liées aux combats de la Libération, celles volontaires effectuées par les nazis et leurs collaborateurs ou encore les pertes dues à la fragilité matérielle des documents.

La reconstitution d'un parcours de déporté doit donc aussi s'appuyer le plus possible sur des témoignages, écrits et audiovisuels (voir page ressources : utiliser un témoignage).

Les archives du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale conservées aux Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine) regroupent un très grand nombre d'écrits de rescapés de la Déportation. Sur le même site peuvent être exploités 347 témoignages audiovisuels d'anciens déportés et déportées réalisés par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

De nombreux témoignages sont également accessibles en ligne, sur internet.

On peut aussi consulter la base Ego 39-45 qui recense les écrits intimes concernant la France pendant la Seconde Guerre mondiale.



© Association Germaine Tillion

Portrait de Germaine Tillion au début des années 1940

Germaine Tillion s'engage dans la Résistance dès juin 1940 aux côtés du colonel Hauet qui réactive légalement une association, l'Union nationale des combattants coloniaux (UNCC), pour venir en aide aux soldats issus des colonies faits prisonniers de guerre. Très vite, elle bascule dans l'illégalité, en participant à la mise en place de filières d'évasion. Elle s'investit également sur le terrain idéologique, en faisant de la contre-propagande auprès des prisonniers. Dans le cadre de ces activités, elle recueille des renseignements sur l'armée allemande qu'elle s'efforce de faire parvenir en Angleterre. Élargissant sans cesse ses connexions à d'autres groupes, elle joue un rôle essentiel de « tête chercheuse » et d'interface dans cette résistance pionnière.

Son action dans la Résistance peut être d'abord retracée grâce aux deux dossiers conservés au service historique de la Défense (SHD), dont les cotes peuvent être retrouvées sur le site « Mémoire des hommes », dans la base de données « titres, homologations et services pour faits de résistance ». Le premier est conservé à Vincennes (SHD, Vincennes GR 16 P 295725), le second à Caen (SHD, Caen SHD/AC 21 P 659613). La consultation de cette base de données permet également de savoir qu'elle a été rattachée au groupe du musée de l'Homme et qu'elle a été déclarée « déportée résistante » (son nom apparaît donc également dans cette base du site Mémoire des hommes). Germaine Tillion a très tôt témoigné de

RETRACER UN PARCOURS : GERMAINE TILLION PAR LES ARCHIVES

son rôle dans la Résistance après la guerre auprès du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale. On retrouve son témoignage en ligne, dans le fonds de ce comité (72AJ) qui a été numérisé par les Archives nationales.

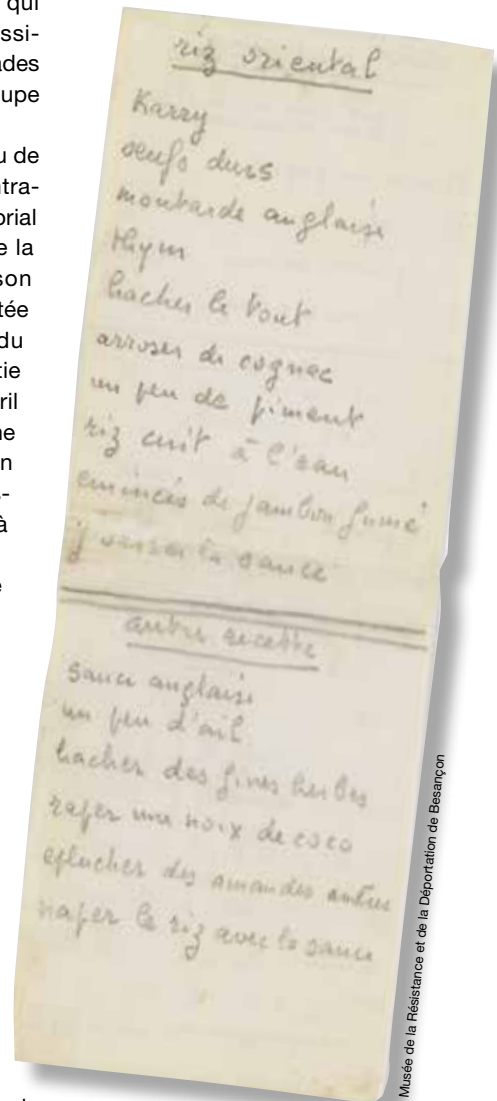
Elle est dénoncée par l'abbé Robert Alesh, qui a infiltré le réseau Gloria SMH, et arrêtée le 13 août 1942 puis internée à Fresnes. Là, elle continue de tenir tête aux Allemands. Elle répond de manière humoristique à son acte d'accusation (le document est accessible en ligne dans le fond 72AJ), communique des informations sur la guerre (reçues grâce à Marcelle Monmarché avec qui elle communique *via* des lettres dissimulées dans son linge) à ses camarades dont l'une les crie à l'heure de la soupe des gardiens.

On peut également avoir un aperçu de son parcours dans l'univers concentrationnaire en consultant le livre-mémorial de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. Une recherche par son nom nous apprend qu'elle fut déportée à Ravensbrück en 1943, au titre du décret *Nacht und Nebel*, et fait partie des 300 Françaises libérées le 23 avril 1945 et remises à la Croix-Rouge. Une autre sur la base de données Arolsen permet de retrouver la liste du transport par lequel elle fut transférée à Ravensbrück.

Dans les camps, elle continue de résister : par l'entraide, par l'observation minutieuse de la vie au camp pour pouvoir ensuite témoigner (elle dresse des listes des gardes SS dissimulées dans des recettes de cuisine), par l'art et l'auto-dérision (elle écrit et fait représenter une opérette, *Le Verfügbar aux Enfers*).

Après-guerre, elle continue la lutte, mais sur le plan de la mémoire. Elle assiste au procès de Ravensbrück, puis contribue à l'homologation du groupe auquel elle était liée, enregistré sous le nom « réseau musée de l'Homme-Hauet-Vildé ». Des traces de cette activité sont consultables dans le fonds 72 AJ numérisé : un « précis

historique sur le réseau Hauet-Vildé » qu'elle a rédigé avec Yvonne Oddon, sans doute pour l'homologation, et une lettre à ses camarades sur le sujet, témoignant de son engagement. Pendant dix ans, elle rassemble une abondante documentation sur la Résistance et la Déportation. De nombreux documents sur son activité pendant et après la guerre sont également consultables sur le Musée de la Résistance en ligne. Enfin, Germaine Tillion a déposé ses archives au musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon où elles sont accessibles.



© Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon

Recette de cuisine qui dissimule
le nom d'un garde SS.

RÉSISTER EN DÉPORTATION

Les actes de résistance ne s'arrêtent pas au seuil des camps. Mais dans le contexte spécifique de l'univers concentrationnaire, résister prend un sens différent : c'est refuser, par un acte individuel ou collectif, le processus de destruction physique ou morale mis en œuvre par les nazis.



Buchenwald, mi-avril 1945. Dans le petit camp libéré, des survivants se promènent avec Janek Szlajtsztajn, enfant âgé de quatre ans.

©Gedenkstätte Buchenwald

Résister en s'évadant lors du transport ou dans les camps

Si elles sont restées peu nombreuses du fait de la surveillance étroite et des risques de répression, quelques évasions individuelles ou collectives ont pu avoir lieu. Elles doivent, pour être comprises dans ce contexte particulier, être étudiées en prenant en compte les lieux, les moments et les circonstances.

S'évader d'un convoi

Les tentatives pour s'échapper ne s'arrêtent pas une fois passée la porte du lieu d'internement (prison, camp d'internement, camp de transit,...) précédant la déportation. Certains essaient durant le transport vers le Reich. Des évasions peuvent avoir lieu depuis les convois de déportation. Il s'agit pour ceux qui tentent de s'échapper d'éviter à tout prix un transfert vers l'inconnu, hors du territoire national. Les conditions particulières de ces transports (promiscuité avec les autres détenus, durée, surveillance, affaiblissement) ne facilitent pas l'entreprise. La menace de représailles collectives faite au départ participe à décourager les tentatives. À cela s'ajoute pour les derniers convois de 1944 l'espoir – infondé – que le train n'arrive pas à destination, du fait d'une action des Alliés ou de la Résistance. Maurice de Cheveigné, radio du Délégué

militaire régional (DMR) de Zone A, déporté par le convoi du 1^{er} septembre 1944 au départ de Loos et à destination de Sachsenhausen raconte ainsi que : « *quelqu'un fait un trou [dans un coin du wagon] [...] malgré les protestations de*

ceux qui craignent des représailles, et qui veulent appeler les gardes. Il est impensable, poursuit-il, qu'avec tous ces avions, et la Résistance, le train aille bien loin.

S'évader d'un camp

L'évasion depuis un camp de concentration est plus difficile et plus complexe encore à mettre en œuvre. Tout est fait pour dissuader ceux qui voudraient s'y risquer. Les conditions physiques et psychiques des détenus suffisent souvent à elles seules à empêcher de concevoir un périple qui demande une force morale et physique importante. La sortie du camp ne préfigure en rien la réussite du projet : évoluant au sein d'une population potentiellement hostile, l'évadé se retrouve dans un milieu dont, très souvent, il ne connaît pas la langue. Malgré tout, plusieurs milliers de détenus tentent l'aventure : seuls quelques-uns réussissent. La volonté d'échapper à la violence du lieu, le refus de plier à la domination arbitraire et, parfois, le désir de poursuivre le combat, expliquent ces tentatives. Celles-ci demandent un dépassement de soi, de l'ingéniosité et souvent des complicités. Ainsi, le 14 mars 1944, le résistant mosellan Charles Rupp se fait enfermer à l'intérieur d'un petit wagon de mine depuis l'intérieur des tunnels du site souterrain de Dora. Mais sans la complicité d'autres détenus affectés aux travaux extérieurs aux galeries, il n'aurait pu envisager son évasion.



Coll. Fondation pour la mémoire de la Déportation

Transport de déportés de France vers l'Allemagne. Cent dix à 140 déportés sont entassés dans des wagons à bestiaux. Cette planche dessinée par Auguste Favier évoque le convoi du 16 décembre 1943. Elle est issue de l'ouvrage *Buchenwald. Scènes prises sur le vif des horreurs nazies*, Imprimerie artistique en couleurs, Lyon, 1946.

S'évader des convois

S'évader d'un convoi vers le Reich est risqué – il faut sauter d'un train en marche sous la menace des tirs des gardes. C'est malgré tout envisageable dans les convois de masse, formés de wagons à bestiaux pour lesquels la surveillance est plus difficile.

Des déportés sont parfois parvenus à dissimuler sur eux des objets tranchants leur permettant de s'attaquer au plancher du wagon, à sa porte cadenassée ou à la petite lucarne grillagée par laquelle entre un peu d'air. D'autres passagers craignant d'être découverts peuvent s'opposer, créant une difficulté supplémentaire. Quand une brèche est ouverte, les plus téméraires sautent instantanément, certains attendent la nuit, plus propice à la fuite.

D'autres, enfin, effrayés par la hauteur entre le plancher et le ballast, ou par les tirs des sentinelles, préfèrent ne pas tenter leur chance.

Il est difficile de quantifier précisément ces évasions, mais la consultation des listes de départ et d'arrivée de certains convois donne des éléments : 6 dans le convoi parti le 12 mai 1944 de Compiègne vers Buchenwald avec 2 073 hommes.

Lorsque les évasions sont découvertes, les Allemands stoppent le train et répartissent les passagers dans les autres wagons, déjà surchargés. Parfois, les captifs reçoivent l'ordre de se déshabiller avant le réembarquement pour éviter toute nouvelle tentative. Dans certains cas, des otages sont pris au hasard et sont exécutés



Document établi le 24 septembre 1943 au camp de Buchenwald et reprenant la liste des 37 hommes évadés du convoi de 999 prisonniers politiques parti de Compiègne le 25 juin 1943. À cette date, trois ont déjà été repris et renvoyés à Buchenwald.

pour l'exemple. Parmi les fuyards, bon nombre sont abattus. Les plus chanceux échappent aux balles et, grâce à l'aide de villageois ou de cheminots, réussissent leur évasion.

Service historique de la Défense-Caen 26P901

Attaque d'un convoi : Malines, 19 avril 1943

Les évasions de convoi organisées depuis l'extérieur sont très rares. Le 19 avril 1943, deux attaques visant le même objectif (faire s'évader les déportés), mais non coordonnées, sont lancées contre le transport n° 20 parti de Malines (Belgique). Elles permettent de libérer près de 250 personnes.

La première est menée par trois jeunes Juifs, résistants belges. Youra Livschitz, Robert Maistriau et Jean Franklemon, sont trois anciens camarades de l'Athénée d'Uccle. L'entreprise est risquée : l'effectif de gardes affectés à la surveillance du convoi a été renforcé. Par ailleurs, c'est le premier *Transport* parti de Malines qui soit composé de wagons à bestiaux

(et non de wagons de voyageurs), aux ouvertures obstruées, précisément pour éviter les évasions. Après avoir menacé le chauffeur de la locomotive avec le seul pistolet à leur disposition, les hommes du groupe ouvrent un seul wagon d'où s'extrait 17 personnes vouées à la mort.

En parallèle de cette action, une deuxième opération d'évasion collective est menée. Préparée en amont par le Comité de défense des Juifs (CDJ), elle permet de faire sortir 219 autres prisonniers du train. Elle est facilitée par la présence dans le convoi d'une dizaine de résistants juifs bruxellois non identifiés comme tels par les SS, qui pensent transporter des déportés raciaux. Ceux-ci contribuent

Dans la gare de Boortmeerbeek (Belgique), une stèle rend hommage à l'action menée par des résistants pour faire évader des déportés du transport n° 20 parti de Malines.



à l'opération à l'aide d'outils dissimulés sous la paille des wagons par des internés employés à l'administration du camp de Malines.

Au final, parmi les 1 631 déportés du convoi n° 20, 236 se sont évadés : 26 fuyards ont été abattus, 92 seront repris par la suite et déportés à Auschwitz.

Collection : W02 / CC BY-SA http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/

Stéphane Hessel, évadé du Kommando de Rottleberode

Promis à l'exécution au camp de Buchenwald en même temps que 36 résistants agents des services secrets gaullistes (BCRA) ou britanniques (SOE) avec lesquels il est déporté de la gare de l'Est à Paris le 8 août 1944, Stéphane Hessel profite d'une opération de substitution d'identité coordonnée par l'organisation clandestine du camp. Envoyé au *Block* du typhus, déclaré décédé le 20 octobre 1944, il devient Michel Boitel et prend son numéro matricule 81626. Pour éviter d'être reconnu, il est transféré le 31 octobre dans un *Kommando* extérieur à Schönebeck avant d'être affecté, le 3 novembre suivant, à celui de Rottleberode. Aménagé dans une

grotte, le camp est installé à 15 kilomètres à l'est de la ville de Nordhausen. Les détenus travaillent pour le compte des usines Junkers à la fabrication de trains d'atterrissage et dépendent alors administrativement du KL Mittelbau. Avec son camarade Robert Lemoine, Stéphane Hessel, *alias* Michel Boitel, s'en évade le 8 février 1945 muni d'un bleu de travail et d'une boussole artisanale. Dès le premier village traversé, lui et son compagnon sont repérés par des civils et remis au commissariat de police. Ramenés au camp central de Dora le 10 février, ils doivent effectuer un séjour à la prison de Mittelbau, le *Zellenbau*.

La volonté de Hessel n'en sera pas pour autant affectée : le 5 avril 1945, il saute du train d'évacuation de Dora en gare de Lüneburg après avoir arraché deux lattes du plancher du wagon et rejoint à Hanovre les lignes américaines le 9 avril.

Stéphane Hessel rejoint Londres où il s'engage dans les Forces françaises libres en mai 1941, puis rejoint le BCRA. Parachuté en France en mars 1944, il est arrêté le 10 juillet.



Service historique de la Défense-Vincennes 16 P 232899

Résister à la déshumanisation

Au sein du système concentrationnaire, chaque acte d'opposition à l'autorité SS, chaque geste destiné à enrayer le processus de déshumanisation peut être considéré comme une première manière de résister : se laver, entretenir ses habits et sa gamelle du mieux qu'on peut, se fabriquer de petits objets (en récupérant ou en volant des matériaux). L'estime de soi passe aussi par le regard des autres. Ainsi, lorsque Jeannette L'Herminier dessine ses compagnes bien apprêtées à Ravensbrück, elle restaure leur dignité perdue.

Être au cœur du système pour mieux le contourner

Pour accomplir ces actes de solidarité, il est impératif de prendre le contrôle des postes-clés du camp : administration, cuisine, infirmerie, etc. Ils permettent d'avoir accès à des informations ou des ressources et de mettre en place des mécanismes d'entraide : à Buchenwald, les enfants juifs arrivés après les « marches de la mort » du début 1945 sont protégés

et nourris grâce aux repas « organisés » dans les cuisines. Être employé au service médical du camp permet d'anticiper les processus de sélection ; contrôler les postes de bureau et du service du travail offre l'opportunité d'agir sur la répartition des détenus dans les *Kommandos*.

Reconstituer le lien social : résister par l'être ensemble

Résister moralement, c'est aussi continuer des comportements ou des actes interdits. Les prisonnières de Ravensbrück célèbrent le 14 juillet 1944. Le contact humain, la discussion, l'amitié sont essentiels. C'est à l'amitié que Primo Levi attribue en partie sa survie dans *Si c'est un homme* : « Je crois que c'est vraiment à Lorenzo que je dois d'être encore en vie aujourd'hui ; non pas tant à cause de son aide matérielle que pour m'avoir constamment rappelé par sa présence, par sa façon si simple et naturelle d'être bon, qu'il existait encore, en dehors du nôtre, un monde juste ».

Préserver l'individu : résister par la raison, la foi et l'art

L'exercice de la raison, les pratiques intellectuelles collectives permettent aux déportés et déportées de lutter contre la volonté nazie d'affaiblir leurs facultés physiques et intellectuelles. Dans de nombreux camps, des systèmes de cours clandestins sont organisés pour être dispensés aux plus jeunes. La pratique de la foi se développe aussi : on célèbre des fêtes religieuses, on fabrique des objets de culte, des confessions clandestines ont parfois lieu comme au camp de Gross-Rosen avec l'abbé Daniel Bonnin.

Toutes ces initiatives permettent d'exister en tant qu'individu. Les créations culturelles vont dans le même sens, tout en permettant pour certaines de constituer du lien : musique (concerts à Buchenwald), dessin (croquis du camp, de ses activités, de sa population), théâtre. L'humour n'est pas toujours absent, comme pour mettre à distance la mort.

Germaine Tillion : décrypter et documenter l'univers concentrationnaire



Le Verfügbar aux Enfers, page 15, acte I intitulé « Printemps ».

Extrait du carnet écrit clandestinement dans le camp de Ravensbrück par Germaine Tillion en 1944. Cet écrit clandestin sera publié aux éditions de La Martinière en 2005 avec pour titre *Le Verfügbar aux Enfers. Une opérette à Ravensbrück*.

ou le texte du *Verfügbar aux Enfers*, mais aussi les recettes en acrostiche dont les premières lettres lues verticalement désignent, en vue d'une justice espérée, les gardiens du camp, y contribuent. La dissimulation de prises de vue clandestines, la récupération des rares archives laissées au moment de la libération des camps ou le recueil de témoignages à chaud auprès des camarades rescapées sur le chemin du retour participent de cette même démarche documentaire.

Le parcours de Germaine Tillion après son arrestation permet d'envisager l'emprisonnement et la Déportation à l'échelle de l'individu. L'expérience vécue de la répression s'accompagne chez elle d'une opiniâtre volonté, qu'on peut notamment relier à sa formation d'ethnologue, d'en comprendre les mécanismes, d'en garder trace, afin de mieux leur résister. Au camp de Ravensbrück, où elle est déportée le 21 octobre 1943, elle travaille à décrypter de l'intérieur le fonctionnement du système concentrationnaire afin de mieux le comprendre et par là en surmonter les mécanismes meurtriers. Les conférences clandestines

Adélaïde Hautval, résistante à Auschwitz et Ravensbrück

Patriote française, Alsacienne, fille de pasteur réformé, médecin psychiatre, Adélaïde Hautval est arrêtée pour franchissement de la ligne de démarcation sans *Ausweis* le 29 mai 1942. Elle est incarcérée avec des femmes juives dont elle se solidarise ; cela lui vaut d'être internée à Pithiviers comme « Amie des Juifs », puis de rejoindre les femmes résistantes à Romainville ; elle est déportée à Auschwitz avec 230 politiques et résistantes le 24 janvier 1943. Comme médecin, elle est affectée au *Block 10* des expériences pseudo-médicales du camp I d'Auschwitz. Là, elle refuse de participer à des opérations de mutilation sur des détenues juives transformées en cobayes. Transférée à Ravensbrück, à l'infirmerie, elle conserve la même attitude : tout faire pour sauver un maximum de malades qui risquent la sélection : « *Ne jamais écrire dans le dossier d'un malade "est incapable de travailler"* » qui vaudrait condamnation à mort, tricher sur les températures, donner des couleurs aux malades, cacher les plus faibles. Elle sera reconnue en 1965 Juste parmi les Nations pour avoir sauvé des femmes juives à Auschwitz.



Diplôme de Juste parmi les nations remis à Adélaïde Hautval par Yad Vashem en 1966.

L'art en Déportation. Résister à l'univers concentrationnaire

Les multiples formes d'expression artistique ou créative réalisées clandestinement dans les prisons et les camps nazis relèvent de l'ensemble plus large des manuscrits et autres productions de « l'extrême ». Quelques vers furtivement griffonnés, recettes de cuisine ou poèmes en acrostiches, pastiches et chants détournés, livrets et romans plus aboutis, petit artisanat et objets personnels de fortune, sculptures, croquis, dessins et peintures... la variété des moyens, des techniques et des intentions reflète la grande diversité des parcours, des expériences et des conditions subies par les déportés et déportées qui les conçoivent.

Les supports et les matériaux utilisés pour créer ou fabriquer secrètement ces œuvres sont multiples : détournement de minerais extraits dans les *Kommandos* spécialisés, utilisation des blancs censurés de la presse allemande, vol de crayons et de papiers dans les bureaux de l'administration des camps, récupération de morceaux de papier kraft, de calques et des cartons arrachés des emballages de munitions, matières organiques et minérales diverses pour la sculpture et la peinture.

Les sujets traités varient selon la sensibilité des uns et des autres, la surveillance et la dureté du camp, les marges de manœuvre et les formes de solidarité, la pratique artistique préalable des déportés. Des thèmes récurrents caractérisent cependant ces formes de création : l'appel, l'architecture du camp, la soupe, la mort, la vie quotidienne, l'épuisement, les gardiens et bourreaux. Parmi les figures incontournables se détachent les très nombreux portraits de camarades qui leur redonnent la part de dignité et d'humanité que cherche à détruire l'entreprise de déshumanisation nazie. Si, pour une partie des œuvres réalisées, l'intention artistique l'emporte, l'art en Déportation exprime pour l'essentiel, par le témoignage, la documentation produite et la trace laissée des disparus et disparues, une volonté de résistance comme un « ultime sabotage » (Germaine Tillion).



© Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.

Mélanie Audemard, la « mémé » (1881-1945), matricule 27316. Dessin de Jeannette L'Hermier réalisé à Ravensbrück en 1944.

Sans les esquisses de ces dizaines de silhouettes dignes aux visages effacés réalisés par Jeannette L'Hermier, qui se souviendrait de Mélanie Audemard (« la mémé »), une fermière âgée déportée parce que son fils avait rejoint le maquis et assassinée dans la chambre à gaz de Ravensbrück ?

Le statut des images des camps nazis

La photographie constitue une source historique et comme telle elle doit être soumise à une analyse critique, ce d'autant que comme tout document visuel elle véhicule une émotion et semble dire le vrai parce qu'elle fige une scène. C'est particulièrement le cas pour les photographies de la Déportation.

En 1933, l'existence des premiers camps de concentration n'est pas dissimulée par les nazis. Des photographies sont alors publiées dans des journaux allemands et européens. En revanche, le fonctionnement interne des camps est soigneusement caché. Dès le début de la guerre, aucun photographe officiel n'est autorisé à pénétrer dans un camp à l'exception du photographe personnel de Himmler. Néanmoins, des photographies à usage interne continuent d'être prises par l'administration nazie, notamment pour documenter la construction des camps de concentration, gérer leurs personnels (photographies d'identité) et fichier les déportés (clichés anthropométriques). D'autres clichés « illustrent » des rapports sur des « tentatives d'évasion ». Pensons



L'album d'Auschwitz. Éditions Al Dante – Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 2005.

également au corpus exceptionnel que forment les deux cents clichés de « l'Album d'Auschwitz » qui montrent l'arrivée à Birkenau de Juifs et Juives hongrois au printemps 1944. Ces photographies doivent être étudiées en gardant en tête que beaucoup ont été prises par les SS, et nous montrent les déportés et déportées au prisme de leur vision idéologique.

De rares photographies prises par les personnes internées dans les camps traduisent la volonté des victimes de témoigner des crimes nazis. Ainsi, au camp de Ravensbrück, des déportées françaises fixent sur la pellicule, au péril de leur vie, des camarades polonaises victimes

d'expériences pseudo-médicales. Certains clichés sont exceptionnels, comme les quelques photographies prises en 1944 par les membres du *Sonderkommando* de Birkenau qui parviennent à saisir, clandestinement, des images des chambres à gaz en activité. Tous ces clichés ont été conservés et utilisés comme preuves après-guerre.

Durant le conflit, aucune de ces photographies ne paraît dans la presse clandestine française ou celle du monde libre. Il faut attendre l'arrivée des armées alliées dans les camps de concentration et les centres de mise à mort pour que l'opinion publique soit informée en images des atrocités commises.

À partir de la fin 1945, certaines de ces images sont utilisées par l'accusation lors des procès qui visent les criminels nazis. Diffusées par la presse, les ouvrages historiques ou les documentaires, ces photographies, malgré leur diversité et la variété des objectifs initiaux de celles et ceux qui les ont prises, contribuent à alimenter la réflexion et à entretenir la mémoire de la Déportation.

La Résistance organisée dans les camps

Pour la plupart des déportés confrontés à un système de déshumanisation et de mise à mort, la survie individuelle devient le seul horizon. À l'intérieur des camps nazis, une Résistance organisée émerge malgré tout, qui concerne toutefois une minorité d'individus.

S'organiser

Parmi les déportés et déportées, un certain nombre l'ont été pour des faits de résistance. Continuer à résister tout en étant interné constitue donc une forme de continuité. Il faut toutefois arriver à surmonter le choc de l'arrivée, réussir à survivre, tout en parvenant à se projeter dans une possible libération. La violence et la coercition écrasent la masse des nouveaux arrivants. Les nazis favorisent par ailleurs les antagonismes entre déportés, classés par catégories et nationalités.

Témoignages et rares documents d'archives permettent toutefois de restituer cette Résistance qui émerge malgré tout. L'approche doit être différente selon que l'on considère les camps de concentration ou les centres de mise à mort. Les marges de manœuvre sont un peu plus nombreuses dans les premiers que dans les seconds, tandis que l'expérience de l'action clandestine est souvent plus importante chez les déportés de répression que chez les déportés raciaux.

La constitution de groupes structurés s'opère fréquemment sur la base de relations préexistantes. Des individus qui ont partagé un engagement au sein de la Résistance ou de partis politiques, se retrouvent. Les plus actifs sont les communistes, du fait de leur expérience de la clandestinité et de l'internationalisme.

La formation de comités clandestins par nationalités et de comités internationaux rassemblant les délégués de différents pays s'opère dans la plupart des grandes centrales concentrationnaires. À Buchenwald, l'appareil clandestin tenu par les « politiques » parvient à supplanter les déportés de droit commun dans le contrôle de l'administration intérieure et dispose ainsi de leviers d'actions.

Agir contre les objectifs nazis

Malgré les risques, la Résistance organisée va s'attacher à favoriser la survie des personnes détenues, à travers par exemple la solidarité alimentaire ou par des interventions sur les affectations dans



Coll. Anise Postel-Vinay

Photographie prise clandestinement par les déportées de Ravensbrück.

Photographie de la jambe d'une des victimes des expériences pseudo-médicales du professeur SS Gebhardt prise clandestinement par les Polonaises en septembre 1944. Au fond à gauche, une détenue fait le guet.

les *Kommandos* ou au *Revier*, le baraquement destiné aux malades. Elle va aussi participer à documenter les crimes nazis, avec la volonté d'informer et de laisser des traces pour l'après-guerre. Résister, c'est aussi désorganiser l'économie de guerre allemande, dans laquelle les déportés, main-d'œuvre forcée et exploitée, jouent un rôle essentiel. Cela passe par toute forme d'action, du « freinage » de la production jusqu'aux sabotages.

Se révolter

Si elles sont peu nombreuses du fait des conditions de détention et de la forte répression, des révoltes éclatent. Elles montrent le refus d'abdiquer face à la barbarie nazie. Leurs modalités et leur portée diffèrent, notamment entre les camps de concentration et les centres de mise à mort.

Dans les premiers, elles sont liées à la capacité de croire en un après. À mesure qu'une Résistance organisée se structure dans ces camps, la possibilité d'une révolte à vocation libératrice est envisagée, comme à Buchenwald ou à Mauthausen en 1944.

Dans les centres de mise à mort, ces révoltes ont aussi une valeur morale. Du fait des circonstances, elles ne peuvent guère contribuer à sauver des vies. Certaines ont lieu lors de la descente des wagons ou au moment du déshabillage. Des révoltes plus structurées se développent, comme à Auschwitz en octobre 1944.

Si l'impact de cette action collective sur le fonctionnement global des camps demeure contrasté, son importance morale doit être soulignée.



© Buchenwald Memorial Collection.

La radio clandestine de Buchenwald.

Dès 1939, des postes de radio clandestins sont signalés dans les camps. Ils ont pu être subtilisés, ou fabriqués de toutes pièces avec des matériaux de récupération. Ils sont signalés dans presque tous les camps, et leur détention sévèrement sanctionnée. Principalement utilisés comme récepteurs pour capter des informations, ils peuvent aussi être utilisés comme émetteurs : c'est le cas de celui de Buchenwald, par lequel les détenus contactent l'armée américaine lors de l'insurrection d'avril 1945.

Les sabotages dans les camps de concentration

Pour un résistant ou une résistante, le transfert et l'enfermement dans un camp de concentration ne signifient pas forcément l'arrêt de la lutte. Le sabotage, même s'il reste extrêmement difficile et risqué dans les conditions si spécifiques de l'univers concentrationnaire, apparaît malgré tout comme un facteur psychologique de survie. Saboter pour empêcher ; saboter pour faire quelque chose. La sanction peut aller jusqu'à la mort, d'autant plus à partir de 1943 quand la productivité des détenus devient un objectif majeur du système des camps SS et de leurs centaines de

Kommandos. En avril 1944, une directive adressée à tous les commandants des camps de concentration systématise la pendaison pour les cas de sabotage avérés dans les usines d'armement. Outil de terreur, l'exécution devait se dérouler devant tous les



Günzerode, travaux du mois d'août, caricature de Denis Guillon.

Dessin clandestin réalisé le 5 août 1944 au *Kommando* de travail de Günzerode, dans le Harz. Denis Guillon, son auteur, caricaturiste de formation, choisit l'humour par le dessin comme forme de résistance. Il illustre ici une action de sabotage courante : le freinage de l'activité au travail pour réduire la productivité.

détenus du *Kommando*. En outre, les SS vont imposer des systèmes de contrôle permettant d'établir un lien entre le travailleur et la pièce produite ou transformée. Ainsi, à l'aide de jetons nominatifs, se constitue un véritable système de traçage. Par nécessité, le sabotage prend le plus souvent la forme d'un freinage de la production plutôt que d'une malfaçon volontaire. L'initiative de l'action peut être individuelle, ou commandée par une organisation clandestine interne au camp. Gabriel Ramet, déporté juif au camp de Dora et affecté à un tour pour la production des missiles V2, explique qu'il

jetait de la limaille dans le moteur de son outil à la demande d'un déporté qu'il ne connaît pas. C'est au redémarrage par l'équipe de nuit que le tour fait sauter les plombs et coûte une journée de travail.

©Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.

Les révoltes dans les centres de mise à mort (Sobibor, Treblinka et Auschwitz)

Résister dans les centres de mise à mort était extrêmement difficile. Mais des actions ont néanmoins été entreprises et des tentatives de révolte ont eu lieu.

Une première révolte survient ainsi à Treblinka, le 2 août 1943. Après plusieurs mois de préparation, 400 prisonniers juifs se soulèvent et parviennent à accéder au dépôt d'armes du camp, où ils s'emparent de quelques fusils et pistolets. Les insurgés attaquent les gardes ukrainiens et allemands présents dans le camp. Mais les tirs des gardes postés sur les tours de guet font de nombreux morts. Deux cents à 250 prisonniers réussissent toutefois à s'échapper, mais très peu d'entre eux survivront à la terrible chasse à l'homme organisée par les Allemands au cours des jours suivants.

La révolte de Treblinka est suivie, deux mois et demi plus tard, de celle de Sobibor. Elle est préparée en amont au cours du mois de septembre 1943. Le 14 octobre 1943, à l'heure de l'appel pour le rassemblement, des prisonniers armés de pelles, de couteaux et de haches arrivent à désarmer les gardiens et à tuer onze des SS en service. Ceux présents dans les autres parties du camp empêchent les insurgés de sortir par la porte principale. Une brèche ouverte dans les barbelés permet toutefois une évacuation massive vers les forêts qui entourent Sobibor. Près de 320 déportés sur un total de 550 réussissent à sortir, mais seulement une cinquantaine va survivre en échappant à la traque immédiatement organisée par les Allemands : des officiers SS, des soldats de la Wehrmacht et des avions de la Luftwaffe sont

mobilisés pour ratisser tous les environs du camp, tandis que les habitants se voient offrir des primes pour les aider. Les prisonniers qui ne s'étaient pas enfuis sont massacrés, et le site de Sobibor détruit.

Une troisième tentative de soulèvement éclate à Auschwitz le 7 octobre 1944 : alors que les autorités du camp prévoient de réduire le nombre de déportés travaillant au *Sonderkommando*, celui-ci se révolte. Mais cette action n'est pas suivie d'un soulèvement de l'ensemble du camp et se termine dans un bain de sang. En quelques heures, 400 membres du *Sonderkommando* sont assassinés.



Photographie de rescapés de la révolte du camp de Sobibor.

© USHM/Beit Lohamei Haghetaot (Ghetto Fighters' House Museum)

Ouverture : rentrer et survivre, témoigner et obtenir justice, veiller et transmettre

Les survivants à l'ouverture des camps ont souvent fait le serment du « Plus jamais ça ! » Il s'agissait non seulement de défendre la mémoire des disparus, mais aussi de témoigner pour le futur.

Le difficile retour à la vie « normale »

Au retour des camps, les survivants doivent revenir au sein de la société, et ce cheminement n'a pas toujours été simple. Souvent, ces anciens déportés culpabilisent d'être vivants quand tant d'autres sont morts. De surcroît, il faut aussi se reconstruire physiquement et moralement. Des centres de santé (sanatoriums et dispensaires) sont mis en place afin de « reconstruire » les femmes et les hommes tandis que des orphelinats et maisons d'enfants accueillent ceux qui n'ont plus leur famille.

Les organisations de déportés

Dès le retour des camps, les déportés se groupent en associations et amicales, pour garder vivante la mémoire de leurs camarades morts, mais aussi pour s'organiser afin de défendre les intérêts des survivants ou des familles de disparus. Leur action aboutit à la création en France, en 1948,

d'un statut de déporté, donnant droit à pension. Elles accompagnent les familles et les déportés pour l'élaboration de dossiers donnant droit à ce statut. Elles participent également à la recherche des disparus et au recueil d'informations à leur sujet.

Témoigner et obtenir justice

Dès leur retour, les déportés témoignent. Les médias et la littérature sont mobilisés. L'expression reste difficile, en dépit du besoin de parler. Le silence répond au sentiment de culpabilité, à la difficulté de dire et d'être entendu, notamment en cas de persécution raciale. Avec le temps, les négationnismes se font jour, conduisant les déportés à se mobiliser et à témoigner. Le procès de Nuremberg (novembre 1945-octobre 1946) permet de juger les hiérarques du III^e Reich. Des procès s'organisent aussi pour juger les responsables des camps. De grands procès à l'échelle internationale (Eichmann) et nationale en France (Barbie, Papon, Touvier...) permettent d'entendre davantage la voix des déportés et de leur rendre justice.

Veiller et transmettre

La responsabilité de l'État français pétainiste, désormais reconnue, pointe



Marie-Claude Vaillant-Couturier, déportée à Auschwitz, témoigne au procès de Nuremberg le 28 janvier 1946.

le rôle des structures étatiques dans tout phénomène porteur d'inhumanité. On ne cesse d'en trouver l'écho jusque dans notre époque, où se déroule actuellement une guerre aux portes de l'Europe et où certaines minorités continuent d'être victimes de persécutions. Le défi est essentiel de transmettre aux jeunes, en particulier dans le cadre scolaire, le message de la lutte vigilante contre l'inhumanité, grâce au travail de mémoire appuyé sur le travail de l'histoire. À ce titre, le CNRD est un instrument privilégié d'engagement des élèves pour cette cause.

Le retour à la vie après l'enfer du système concentrationnaire : le chalet La Gummfluh

Après avoir vécu l'enfer de l'univers concentrationnaire, le retour des déportés à une vie normale s'avère extrêmement difficile, à la fois du fait de l'affaiblissement physique provoqué par les conditions de détention et du traumatisme psychologique qui accompagne une telle épreuve. À peine libérée de Ravensbrück en avril 1945, Geneviève de Gaulle s'investit dans la création d'une association destinée à venir en aide aux femmes déportées, l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance (ADIR). Elle

retrouve ensuite son père Xavier de Gaulle à Genève, où il exerce les fonctions de consul général de France. Découvrant la richesse d'un pays qui n'a pas été touché par la guerre et dispose de nombreux sanatoriums, elle pense que les déportées pourraient y retrouver la santé et se reconstruire.



19 septembre 1945, d'anciennes déportées de Ravensbrück posent devant le chalet La Gummfluh. Au centre se trouve Geneviève de Gaulle.

Les anciennes déportées y reçoivent des soins médicaux, une bonne nourriture. Accueillies par les habitants du village, elles organisent des activités collectives et pratiquent des activités sportives (ski, luge) dans le but de reprendre des forces et de se reconstruire psychologiquement.

Avec la Lausannoise Germaine Suter-Morax, elle implante en Suisse un Comité d'aide de l'ADIR, chargé d'organiser la venue des anciennes déportées. Le premier foyer est ouvert en juillet 1945 à Crassier-sur-Nyon. Huit autres suivront au Mont-sur-Lausanne, aux Avants, à Château-d'Œx, Nyon, Villars-sur-Ollon, Grandchamp, Montana et Fribourg.

Le chalet La Gummfluh à Château-d'Œx (Pays-d'Enhaut) fut l'un des principaux centres d'accueil. Quatre-vingts femmes y séjournèrent de 1945 à 1947, parmi lesquelles Charlotte Delbo ou Germaine Tillion.

Les sœurs Jacob à la Libération

Madeleine et Simone Jacob sont déportées parce que juives à Auschwitz avec leur mère, qui y décédera. Denise Jacob, agente de liaison pour Franc-Tireur, est arrêtée pour ses activités de résistance et envoyée à Ravensbrück. Elles ne reverront pas leur frère et leur père, déportés en Lituanie.

Au retour, il faut se reconstruire malgré le deuil et le souvenir de l'horreur, dans une société où la parole des survivants, surtout celle des déportés raciaux, dérange. Madeleine et Simone se taisent donc. Denise, qui obtient la médaille de la Résistance française, est invitée à témoigner dès le 29 mai 1945 lors d'un meeting à Paris. Elle écrit deux articles pour *Le Franc-Tireur* en 1947. Toujours, cependant, revient la difficulté de mettre en mots l'enfer. Les trois sœurs, traumatisées mais soudées, se reconstruisent chacune à leur manière : elles reprennent leurs études, fondent une famille et entament une carrière professionnelle. Après la mort de Madeleine en 1952, les parcours de Simone et Denise montrent la volonté de vivre, tout en entretenant la mémoire. Elles fréquentent leurs camarades de déportation. Denise Vernay, journaliste, témoigne et s'engage dans l'ADIR. Simone Veil, ministre de la Santé (elle porte la loi autorisant l'avortement en 1974)



© Photo Valéry Hache/AFP

Simone Veil et Denise Vernay, octobre 2007.

puis présidente du Parlement européen, retourne, elle, sur les sites des camps. En 2005 à Auschwitz, pour le 60^e anniversaire de l'ouverture des camps, elle prend la parole. Elle préside la Fondation pour la Mémoire de la Shoah de 2000 à 2007. Elle entre au Panthéon en 2018.



Coil. FNDRP

Geneviève de Gaulle, une vie de résistances

Arrêtée le 20 juillet 1943 en raison de ses activités au sein du mouvement de Résistance Défense de la France, Geneviève de Gaulle est emprisonnée à Fresnes, puis déportée à Ravensbrück le 30 janvier 1944. À son retour en France en avril 1945, son engagement prend de nouvelles formes. Elle multiplie les conférences sur l'univers concentrationnaire et participe à la création de l'Association nationale des anciennes déportées et internées de la Résistance (ADIR) dont elle devient présidente en 1958. Ce mouvement, qui repose sur la solidarité née dans les camps, apporte une aide médicale et administrative aux rescapées, et mène une lutte juridique pour obtenir l'indemnisation des victimes d'expérimentations nazies. Parallèlement, elle adhère au Rassemblement du Peuple Français (RPF), mouvement politique créé par les partisans du général de Gaulle en 1947 dans lequel elle voit une continuation des idéaux de la Résistance, tout comme Bernard Anthonioz, ancien résistant qu'elle épouse en 1946. Devenue mère de quatre enfants, symboles de renaissance après l'expérience de la déportation, elle poursuit son combat en faveur de la dignité humaine. C'est ainsi qu'elle apporte son soutien aux plus démunis en rejoignant l'association Aide à toute détresse (ATD), après avoir visité en 1958 le bidonville de Noisy-le-Grand dont la misère et l'isolement la renvoient à Ravensbrück. Elle en devient la présidente en 1964 et obtient l'adoption de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions en 1998.

Geneviève de Gaulle, [non daté].

Marie-José Chombart de Lauwe

Le 31 mai 2023, Marie-José Chombart de Lauwe, présidente d'honneur de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, dont elle a porté la destinée de 1997 à 2014, a fêté ses 100 ans : cent ans d'une vie d'engagement, pour celle qui connut trois ans d'emprisonnement et de déportation, du 22 mai 1942 au 21 avril 1945, dont elle ressortit comme tant d'autres profondément marquée. Dans son autobiographie, *Toute une vie de résistance*, parue en 1998, Marie-José Chombart de Lauwe décrit le difficile retour de déportation. « Il faut tout repenser, redécouvrir, réapprendre dans ce monde, avec étonnement, émerveillement, pitié ou horreur ; retrouver un sens à cette vie qui est nôtre ». C'est ce à quoi elle s'emploie, dans son action pour l'enfance, dans sa carrière au CNRS, dans ses investissements internationaux. Elle qui a vu mourir des enfants dans les camps part à la rencontre d'élèves et d'étudiants, pour témoigner, éveiller la vigilance des jeunes générations. Ainsi, elle accompagne à Auschwitz de jeunes Allemands et Français. Ces rencontres l'émeuvent : « Réciproquement, ils nous apportent des réflexions qui prouvent leur sens de la justice, leur capacité à se mobiliser pour des causes humanitaires, si nous savons les écouter et les comprendre ».



©Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Portrait de Marie-José Chombart de Lauwe, après son retour des camps, en mai 1945.

Le rôle des associations

Les hommes et les femmes rescapés de la Déportation avaient évoqué avant même leur libération, alors parfaitement hypothétique, et leur retour chez eux en vie, de rester groupés en associations spécifiques, afin de témoigner des atrocités nazies et de maintenir la mémoire des camarades morts en camps et en prisons en Allemagne. Cet engagement fort fut conçu autour de serments, comme celui pris à Buchenwald, et d'autres moins célèbres comme celui des femmes du *Kommando* de Leipzig. L'unité du monde déporté, pourtant souhaité à sa fondation en 1945, fut rapidement bouleversée par les conséquences de la montée de la guerre froide, qui divisa momentanément les rescapés et rescapées en deux courants majeurs, et deux fédérations d'amicales de camps, la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP) proche des communistes, et l'Union nationale des associations de déportés, internés et familles de disparus et la Fédération nationale des déportés internés de la Résistance (UNADIF-FNDIR), plus conservatrice. Une autre particularité fut le souhait des femmes de se constituer en associations non mixtes, afin de porter les spécificités féminines de la déportation, et de ses conséquences.

Le premier rôle mémoriel de ces associations fut de collecter les informations auprès des personnes déportées pour les tribunaux chargés de juger les criminels nazis. Elles permirent d'identifier les témoins pertinents, de les accompagner moralement dans leur déposition auprès des cours de justice, et de rendre compte de leurs témoignages. Publiant des bulletins, qui devinrent très vite des recueils d'hommages aux morts en déportation, les associations contribuèrent aussi à faire reconnaître le martyr des déportés et des déportées au plan national. Les associations portèrent aussi la constitution de mémoriaux et la tenue de commémorations officielles et collectives lors des dates anniversaires de l'ouverture des principaux camps. Elles organisèrent par ailleurs des pèlerinages mémoriels sur les sites de déportation, à destination d'abord des familles pour le recueillement, puis des scolaires pour la connaissance des crimes nazis.

Les associations permirent enfin le regroupement de témoignages inédits indispensables pour la recherche scientifique, mais aussi la publication de certains récits, offrant ainsi des sources sur la Déportation à tous les publics. Parallèlement à ce travail mémoriel, la recherche scientifique progresse, permettant une meilleure connaissance



Premier numéro du bulletin de l'Amicale des déportés politiques et de la résistance d'Ellrich, décembre 1945.

Son président de l'époque, le docteur Pierre Segelle, évoque dans son éditorial les missions de l'Amicale : « rappeler le souvenir de nos camarades disparus, rapprocher les familles de nos morts et leur apporter notre soutien moral et même matériel ».

historique de la Déportation. À partir des années 1980, les associations s'engagent dans une lutte contre le néo-nazisme et le négationnisme.

La disparition des derniers déportés pose la question du renouvellement de la transmission. Afin de pallier la disparition des survivants et survivantes, ces témoignages ont été de plus en plus collectés sous forme écrite, audio et vidéo. Les associations, comme la FNDIRP ou la UNADIF-FNDIR, les fondations comme la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, prennent ainsi le relais pour que se maintienne la transmission de la mémoire de la Déportation auprès des générations futures.

Le procès d'Auschwitz

Plusieurs procès ont été organisés dans les années d'après-guerre pour juger les responsables du camp d'Auschwitz, lieu emblématique de ce qu'a été la politique de Déportation et d'anéantissement nazie.

Le premier procès d'Auschwitz s'est déroulé du 24 au 22 décembre 1947 à Cracovie, en Pologne. Quarante membres du personnel du camp comparaissent devant le Tribunal national suprême de Pologne, créé en janvier 1946 pour juger les crimes commis sous l'occupation allemande. Parmi les principaux accusés figurent, outre le commandant du camp de novembre 1943 à mai 1944, Arthur Liebehenschel, les médecins Johann Paul Kremer et Hans Wilhelm Münch. Le tribunal prononce 23 sentences de mort, 16 peines d'emprisonnement et un acquittement. Celui qui avait commandé le camp de mai 1940 à décembre 1943, Rudolf Höss, fut jugé séparément par le Tribunal national suprême de Pologne en avril 1947, et condamné à mort.

Une série de procès d'Auschwitz se déroule également en Allemagne, à Francfort, avec des jugements rendus entre le 20 décembre 1963 et le 19 août 1965. Vingt-deux prévenus ayant été impliqués dans le fonctionnement du camp d'Auschwitz-Birkenau furent jugés. Il s'agissait d'officiers SS ainsi que de *Kapos*, détenus à qui les nazis confiaient des tâches de surveillance et disciplinaires à l'encontre de leurs co-détenus. Le procès se déroule dans le *Bürgerhaus Gallus* à Francfort, converti pour l'occasion en tribunal. Environ 360 témoins dont 210 rescapés ont été entendus. Les procès de Francfort provoquent un important débat juridique sur le degré de responsabilité des acteurs



Le procès d'Auschwitz. Francfort, 30 juin 1965, tribunal du *Bürgerhaus Gallus*. Après 20 mois d'audience, les juges du procès d'Auschwitz, commencé le 20 décembre 1963, écoutent les derniers témoignages d'une vingtaine de personnes accusées d'avoir assassiné ou d'avoir été complices de l'assassinat d'un million de Juifs.

concernés (fallait-il poursuivre des personnes qui n'avaient fait qu'obéir à des ordres ?) et sur la question de la responsabilité collective du peuple allemand à l'égard des crimes nazis. Six accusés furent condamnés à la prison à vie et d'autres reçurent la peine maximale au regard des charges pesant sur eux. Cinq furent acquittés et relaxés.

Ressources numériques – Partenaires

Depuis sa création, le CNRD est porté par un ensemble de partenaires qui, aux côtés du ministère des Armées et du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mettent à la disposition des élèves et de leurs enseignants, en fonction du thème de l'année, leurs compétences et leurs ressources.

La brochure numérique et les ressources en ligne

Sur les sites de la Fondation de la Résistance www.fondationresistance.org et de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation <https://fondationmemoiredeportation.com/>

- vous pourrez **télécharger** cette brochure au format PDF et l'**imprimer**;
- vous trouverez également la **brochure numérique au contenu enrichi** qui permet :
 - de **visualiser**, d'**agrandir** et de **projeter** les documents et les articles,
 - d'avoir accès à des **ressources complémentaires**.

Des ressources sont également disponibles sur le **Musée de la Résistance en ligne**. Sur ce site, à la rubrique **espace pédagogique CNRD**, vous trouverez notamment un recensement des ressources produites au niveau local et national, et des activités et ressources conçues par la Fondation de la Résistance.



Fondation de la Résistance
www.fondationresistance.org
www.museedelaresistanceenligne.org



Fondation pour la Mémoire de la Déportation
www.fondationmemoiredeportation.com



Site éducol
www.eduscol.education.fr/CNRD



Fondation de la France Libre
www.france-libre.net



Fondation Charles de Gaulle
www.charles-de-gaulle.org



Fondation pour la Mémoire de la Shoah
www.fondationshoah.org



Mémorial de la Shoah
www.memorialdelashoah.org



Musée de l'Armée
www.musee-armee.fr



Musée de la Libération de Paris
Musée du général Leclerc
Musée Jean Moulin
www.museeliberation-leclerc-moulin.paris.fr



Musée de la Résistance de Bondues
www.ville-bondues.fr/musee



Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon
www.citadelle.com/a-voir-a-faire/musee-de-la-resistance-et-de-la-deportation



Musée de la Résistance et de la Déportation de Toulouse
<http://musee-resistance.haute-garonne.fr>



Musée de la Résistance nationale
www.musee-resistance.com



Musée de l'Ordre de la Libération
www.ordredelaliberation.fr



Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense
www.ecpad.fr



Institut national de l'audiovisuel
<https://enseignants.lumni.fr>



Office national des combattants et des victimes de guerre
www.onac-vg.fr



Service historique de la Défense
www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr



ARCHIVES NATIONALES

Archives nationales
www.archives-nationales.culture.gouv.fr/seconde-guerre-mondiale



Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie
www.aphg.fr



Lieu de Mémoire au Chambon-sur-Lignon
www.memoireduchambon.com



La Coupole, Centre d'Histoire du Nord-Pas-de-Calais
www.lacoupole-france.com



Les Archives Arolsen
www.arolsen-archives.org

Remerciements

Cette brochure a été élaborée partir d'une lettre de cadrage coordonnée par Vincent Duclert, inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) et président du Collège des correcteurs du Concours national de la Résistance et de la Déportation. La Fondation de la Résistance et la Fondation pour la Mémoire de la Déportation en ont assuré la coordination. S'y sont associés la Fondation de la France Libre, la Fondation Charles de Gaulle, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, l'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie, de nombreux musées et centres de ressources. Cette publication est soutenue par le ministère des Armées (direction de la Mémoire, de la Culture et des Archives) et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (direction générale de l'Enseignement scolaire).

Elle a été coordonnée par :

- **Raphaëlle Bellon**, responsable des activités pédagogiques pour la Fondation de la Résistance
- **Serge Wolikow**, président de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

avec la participation de :

- **Jean-Yves Daniel**, vice-président de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, doyen honoraire de l'inspection générale de l'Éducation nationale
- **Fabrice Grenard**, directeur historique, Fondation de la Résistance
- **Cyrille Le Quellec**, documentaliste à la Fondation pour la Mémoire de la Déportation
- **Frantz Malassis**, chef du département documentation et publications, Fondation de la Résistance
- **Laurent Thierly**, historien, chargé de recherches à la Fondation de la Résistance

La Fondation de la Résistance et la Fondation pour la Mémoire de la Déportation remercient les membres du comité qui ont contribué à la recherche documentaire et à la rédaction :

- **Anne Angles**, professeure au lycée Victor Duruy à Paris
- **Sophie Bachmann**, responsable de projet. Action culturelle et éducative, Ina
- **Arnaud Boulligny**, chercheur, Fondation pour la Mémoire de la Déportation
- **Maryvonne Braunschweig**, Fondation pour la Mémoire de la Déportation
- **Éric Brossard**, professeur relais, musée de la Résistance nationale, Champsigny-sur-Marne
- **Caroline François**, chargée des expositions itinérantes et temporaires, Mémorial de la Shoah
- **Patricia Gillet**, conservatrice générale aux Archives nationales, responsable du pôle Seconde Guerre mondiale, département de l'exécutif et du législatif
- **Vincent Giraudier**, chef du département Historial Charles de Gaulle, musée de l'Armée, Paris
- **Antoine Grande**, directeur, musée de la Résistance et de la Déportation de Haute-Garonne, Toulouse
- **Gabrielle Grosclaude**, responsable adjointe du service éducatif, Archives nationales
- **Sophie Junien-Lavillauroy**, directrice des projets numériques et pédagogiques, Fondation Charles de Gaulle
- **Olivier Lalieu**, responsable des lieux de mémoire, Mémorial de la Shoah
- **Lior Lalieu-Smadja**, responsable du service photothèque, Mémorial de la Shoah
- **Arnaud Papillon**, chef du pôle rayonnement de la politique mémorielle au bureau de l'action pédagogique et de l'information mémorielles à la direction de la Mémoire, de la Culture et des Archives, ministère des Armées
- **Béatrice Parrain**, documentaliste, musée de l'Ordre de la Libération
- **Claire Podetti**, professeur au collège Charles Péguy de Palaiseau, membre du Collège des correcteurs du CNRD
- **Hélène Priego**, directrice, musée de la Résistance de Bondoues
- **Fabien Salesse**, rédacteur en chef de la revue *Historiens & Géographes*, Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie
- **Laurent Sellier**, professeur relais, La Coupole
- **Claude Singer**, responsable du service pédagogie, Mémorial de la Shoah
- **Dominique Trimbur**, chargé de mission, Fondation pour la Mémoire de la Shoah
- **Cécile Vast**, professeur relais, musée de la Résistance et de la Déportation, Besançon
- **Jean Vigreux**, professeur à l'université de Bourgogne et président du comité scientifique de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Nous remercions les ayants droit qui nous ont permis de reproduire gracieusement des documents d'archives.

Éditeur : Fondation de la Résistance – Reconnue d'utilité publique par décret du 5 mars 1993. Sous le Haut Patronage du Président de la République – 30, boulevard des Invalides, 75007 Paris
Téléphone : 01 47 05 73 69 – Site internet: www.fondationresistance.org

Courriel : contact@fondationresistance.org

Directeur de la publication : Gilles Pierre Levy, président de la Fondation de la Résistance

Directeur délégué de la publication : Jean-François Treffel, directeur général de la Fondation de la Résistance

Rédacteur en chef : Frantz Malassis

Maquette, photogravure et impression : Humancom – 1, rue Claude Matrat 92130 Issy-les-Moulineaux

Revue trimestrielle – Abonnement pour un an : 20 € – N° 114: 5,50 €
Commission paritaire : n° 1125 A 07588

ISSN : 1263-5707 (version papier) / 2679-1595 (version numérique)
Dépôt légal : septembre 2023.

Ce numéro comporte deux encarts jetés : un courrier et une affiche invitant à participer au CNRD.

Malgré toutes les démarches entreprises, la Fondation de la Résistance n'a pas pu trouver les ayants droit de certains documents. Les personnes disposant de ces droits peuvent prendre contact avec la Fondation de la Résistance.



Direction générale
de l'Enseignement scolaire,
ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse



Secrétariat général
pour l'administration
Direction de la mémoire,
de la culture et des archives

Direction de la Mémoire,
de la Culture
et des Archives,
ministère des Armées



Fondation
de la Résistance



Fondation pour la Mémoire
de la Déportation